



PROJET

AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

ENTRE

- La Commune d'Avignon représentée par son maire Madame Cécile HELLE
- La Communauté d'agglomération représentée par son président Monsieur Joel GUIN

ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires**»,

d'une part,

ET

Annexe 1. L'Etat représenté par la Préfète du département de Vaucluse, Madame Demaret,

Annexe 2 La Banque des Territoires représentée par son directeur régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monsieur Alexis Rouque

Annexe 2. Le groupe Action Logement représenté par le Président du Comité régional Action Logement PACA- Corse, Madame Clarisse BAINVEL, et la vice-présidente du comité régional Action Logement PACA – Corse, Madame Martine Corso

Annexe 4. L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par délégation, par son délégué territorial dans le département, Madame Démaret, Préfète de Vaucluse

ci-après, les « **Partenaires financeurs**»,

d'autre part,

ci-après, les Autres « **Partenaires locaux** ».

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville d'Avignon, durant la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologiques, démographiques et économiques.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur

le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville d'Avignon et de l'EPCI du Grand Avignon à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations). La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques. Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville. Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne. La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

De plus, les crédits d'ingénieries et les prêts de la Caisse des Dépôts sont soumis à la validation de ses comités internes .

L'avenant couvre la période de 2023 à 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville d'Avignon s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du directeur/de la directrice de projet : **Margot TECHEC**

Margot.tehec@mairie-avignon.com

06 26 36 18 66

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville d'Avignon s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville d'Avignon réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV,

qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les collectivités ont la possibilité de modifier leur secteur d'intervention Action cœur de ville existant (secteur d'intervention ORT pour les territoires signataires d'une ORT) et en particulier d'ajouter des secteurs d'intervention

Pour la période 2023-2026, le périmètre de déploiement des plans d'action des villes peut être élargi, au de-là du périmètre initial concentré sur le centre-ville si les signataires de la convention en expriment le souhait :

1/ Aux quartiers de gare, dès lors que ceux-ci sont urbanisés, que cette intégration est cohérente avec l'objectif de revitalisation du centre-ville et que cela est réalisé dans une démarche de transition écologique ;

2/ Aux secteurs « entrées de ville » à requalifier dans les principes de la sobriété foncière : la définition du périmètre concerné s'appuie sur une forte volonté de la/les ville(s) et l'EPCI. Elle est réalisée au niveau local en articulation avec l'objectif de revitalisation du centre-ville. L'extension du périmètre « entrées de villes » concerne uniquement des terrains situés dans un secteur déjà urbanisé et doit respecter les objectifs suivants :

** favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols ;*

** améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;*

** éviter de porter atteinte au commerce du centre-ville ;*

** anticiper les évolutions du secteur commercial et les modes de consommation ;*

** démontrer le recyclage possible des entrées de ville, y compris la restauration écologique des sols.*

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

4.1. Liste des secteurs d'intervention :

i. Centre-ville

- Elargissement du périmètre initial tel que fixé pour la période 2018-2022 en intégrant le tour des remparts (zonage UAt du PLU).

ii. Secteurs situés en entrée de ville (le cas échéant)

Secteur sud entrée de ville

La définition du périmètre entrée de ville sud qui prend en compte les enjeux de mutation et de couture urbaine entre les différentes entités (zones commerciales, ZAC, MIN, parc des expo) propose les évolutions suivantes :

- **Rive sud de la route de Marseille** : élargissement du périmètre pour prendre en compte les constructions visibles en bordure de la route.
- **Resserrement du trait au niveau de la route de Marseille** lorsqu'il y avait la présence d'une haie paysagère.
- **Une accroche au niveau du carrefour Pierre Sémard et Rocade.**

4.2 Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville d'Avignon et l'intercommunalité du Grand Avignon.

A ce titre, les périmètres identifiés dans le cadre d'Action cœur de ville 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs action cœur de ville.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- Doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent ;
- Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiés de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Précisions sur l'articulation convention OPAH ou OPAH RU et convention d'ORT

- *Dans le cas où une convention d'OPAH ou d'OPAH-RU est en cours :*

Le contenu de la convention précise le volet habitat de l'ORT.

- *Dans le cas où la convention d'OPAH ou d'OPAH-RU vient d'être signée :*

Après avoir analysé et revu le cas échéant la stratégie, les objectifs et le périmètre de l'action, l'OPAH est annexée à la convention ORT. L'OPAH ne pourra cependant pas être prolongée sur la même durée que la convention ORT et se poursuit jusqu'à sa date d'échéance, date à laquelle une nouvelle OPAH pourra éventuellement être engagée après réalisation d'une évaluation.

- *Dans le cas où le périmètre de la convention d'OPAH ou d'OPAH-RU est situé en dehors du secteur d'intervention de l'ORT en préparation :*

L'OPAH constitue un objet autonome et se poursuit jusqu'à sa date d'échéance.

- *Dans le cas où la convention d'OPAH ou d'OPAH-RU se termine prochainement et que la collectivité souhaite poursuivre les actions d'amélioration de l'habitat privé :*

Après un dialogue entre les collectivités et l'Anah et par la réalisation d'une étude pré-opérationnelle/évaluation pour déterminer le contenu, calibrer les objectifs et le périmètre, une nouvelle OPAH est annexée à la convention d'ORT.

- *Dans le cas où il n'existe pas de cadre contractuel avec l'Anah :*

Une étude pré-opérationnelle doit être engagée pour déterminer les objectifs et les échéances ; la collectivité pourra ensuite ajouter une fiche-action qui reprendra le contenu « habituel » d'une OPAH ou OPAH-RU.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

Il est demandé d'inclure dans le plan d'action les initiatives privées concourant au projet de requalification du centre-ville, au-delà des actions portées directement par les collectivités territoriales et leurs opérateurs.

6.1 Plan d'actions global

FICHES-ACTIONS	NOM DE L'ACTION	PORTEUR	MONTANT ESTIME	DATE PREVISIONNELLE DE LANCEMENT	DATE PREVISIONNELLE DE LIVRAISON
ETUDES					
D-1	Ville apaisée : mise en œuvre de la logistique urbaine et de la ZTL (zone à trafic limité) <i>Dispositifs et équipements pour la logistique urbaine</i>	Ville d'Avignon	420 000 € HT	2 nd semestre 2024	
D-2	Etude urbaine pré-opérationnelle sur l'entrée de ville sud Avignon	Ville d'Avignon Grand Avignon	90 000€HT	1 ^{er} trimestre 2024	2025
D-3	Schéma directeur pour finaliser la « passeggiata avignonnaise » : poursuite de la végétalisation et implantation de nouveaux mobiliers urbains	Ville d'Avignon	85 000 € HT	1 ^{er} trimestre 2024	4 ^{ème} trimestre 2024
D-4	AMO Stratégie accompagnement et repositionnement du site parc des expositions	Ville d'Avignon	90 000 € HT	3 ^{ème} trimestre 2024	2 nd trimestre 2025
AXE 1 – HABITAT					
1-1	Réhabilitation du parc de logements privés au sein du périmètre ORT- poursuite du dispositif	Ville d'Avignon – DHRU / partenariat DDT	250 000 € HT	1 ^{er} trimestre 2025	4 ^{ème} trimestre 2026
1-2	Accompagner les opérateurs Action Logement et les investisseurs privés pour le développement de l'offre de logement locatif ou en accession pour les familles à un niveau de prix maîtrisés	Action logement / Ville d'Avignon	0 €	2 ^{ème} trimestre 2024	4 ^{ème} trimestre 2026
1-3	Encadrer les locations de meublés touristiques	Ville d'Avignon – DHRU / partenariat DDT et AURAV	100 000 € HT	1 ^{er} trimestre 2024	1 ^{er} trimestre 2025 <i>Prévisionnel</i>
AXE 2 – ECONOMIE					
2-1	Requalification et mise en conformité des Halles	Ville d'Avignon	341 250 € HT	<i>Lancement au 2nd semestre 2024</i>	
2-2	Recrutement d'un chef de projets dynamique commerciale	Ville d'Avignon	30 000€ HT	2 nd trimestre 2024	
2-3	Organisation et animation de la 18 ^{ème} édition des assises du centre-ville en partenariat avec centre-ville en mouvement	Ville d'Avignon	10 000€ HT	3 ^{ème} trimestre 2023	Evènement prévu du 21 au 23 mai 2024
2-4	Opération vitrophanie locaux vacants	Ville d'Avignon en partenariat avec les acteurs locaux de l'immobilier d'entreprises.	30 000€ HT	A partir du 2 ^{ème} trimestre 2024	
2-5	Mise en œuvre du RLP sur la route de Marseille avec sensibilisation des acteurs	Ville d'Avignon	55 000€ HT	A partir du 1 ^{er} trimestre 2024	
2-6	Animations commerciales et culturelles (festival lumière Hélios, grande exposition au palais des Papes, marchés...)	Ville d'Avignon	500 000€ HT	A partir du 1 ^{er} trimestre 2024	
2-7	Mobiliers urbains complémentaires pour renforcer l'attractivité du centre-ville (racks à vélo, bancs, jeux pour enfants...).	Ville d'Avignon	200 000 € HT	2025	4 ^{ème} trimestre 2026
2-8	Plan lumière façade Palais des Papes et Place du Palais : études et réalisation	Ville d'Avignon	1 328 400 € HT	1 ^{er} trimestre 2026	4 ^{ème} trimestre 2026
2-9	Réhabilitation Hôtel d'Azemar (Hôtel de Beaumont) – à vocation économie culturelle	Ville d'Avignon	625 000 € HT	2025	2026
2-10	Mise en œuvre d'une foncière commerciale partenariale	Ville d'Avignon	3 000 000 € HT	1 ^{er} trimestre 2023	4 ^{ème} trimestre 2026

AXE 4 - URBANISME / AMENAGEMENT					
4-1	Requalification de la rue Thiers	Ville d'Avignon et Grand Avignon	2 727 272 € HT	4 ^{ème} trimestre 2023	2026
4-2	Végétalisation du centre-ville et des axes commerciaux : inventaire du patrimoine arboré	Ville d'Avignon	120 000€ HT	1 ^{er} trimestre 2024	4 ^{ème} trimestre 2025
4-3	Ville apaisée : mise en place de dispositifs de régulation de type bornes sur les axes commerçants.	Ville d'Avignon	250 000 € HT	2025	
4-4	Requalification axe République/ Vernet / Saint-Agricol : schéma directeur	Ville d'Avignon	72 000€ HT	3 ^{ème} trimestre 2024	4 ^{ème} trimestre 2025
4-5	Poursuite des îlots de fraîcheur : points de rafraichissement dans le centre ancien sur le tour des remparts et sur les axes commerçants	Ville d'Avignon/ DRAC/UDAP	167 000€ HT	2025	
4-6	Entrée centre-ville porte Saint-Lazare : liaison parking italiens/ rue Carreterie	Ville d'Avignon	730 000€ HT	2025	
4-7	Rue des teinturiers : action de réhabilitation et de valorisation.	Ville d'Avignon	583 000€ HT	2 nd trimestre 2024	
4-8	Diagnostic sorguettes et intra-muros	Grand Avignon	190 000€ HT	3 ^{ème} trimestre 2024	
4-9	Rue des jardins : sécurisation des abords des écoles	Ville d'Avignon	450 000€ HT	3 ^{ème} trimestre 2024	1 ^{er} trimestre 2026
AXE 5 - EQUIPEMENTS / SERVICES					
5-1	Réhabilitation de la piscine Reyne	Ville d'Avignon	2 394 000 € HT	2026	
5-2	Création du projet Eco-bio	Ville d'Avignon Grand Avignon Banque des territoires	A préciser par la banque des territoires	2023	
5-3	Poursuite de la réhabilitation de la caserne des pompiers	Ville d'Avignon	290 000 € HT	2024	
5-4	Création d'une friche artistique culturelle sur l'ancienne prison Sainte-Anne	Ville d'Avignon	1 000 000 € HT	2024	
5-5	Réorganisation du groupement scolaire Bouquerie/ Mistral	Ville d'Avignon	6 000 000 € HT	2025	
5-6	Réhabilitation du Rocher des doms	Ville d'Avignon	6 674 463 € HT	2026	
5-7	Réhabilitation de la buvette des allées de l'Oulle - relais de l'Oulle	Ville d'Avignon	50 000€ HT	2024	
5-8	Diagnostic équipements sanitaires en centre-ville	Ville d'Avignon	80 000€ HT	2024	

6.2 Calendrier détaillé du plan d'actions

Numéro de l'action	2023				2024				2025				2026			
	T1	T2	T3	T4												
ETUDES																
D-1																
D-2																
D-3																
D-4																
AXE 1 HABITAT																
1-1																
1-2																
1-3																
AXE 2 ECONOMIE																
2-1																
2-2																
2-3																
2-4																
2-5																
2-6																
2-7																
2-8																
2-9																
2-10																
AXE 4 URBANISME/ AMENAGEMENT																
4-1																
4-2																
4-3																
4-4																
4-5																
4-6																
4-7																
4-8																
4-9																
AXE 5 EQUIPEMENTS/SERVICES																
5-1																
5-2																
5-3																
5-4																
5-5																
5-6																
5-7																
5-8																

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

Les modalités relatives à la conduite d'une démarche d'évaluation sont précisées dans le Guide du programme ACV 2.

7.1 Calendrier

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

7.2 Méthode

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

· **Directeur de projet :**

La Ville d'Avignon a désigné son Chef de Département attractivité territoriale comme directeur de projet, sous l' autorité de la Directrice Générale Adjointe du Pôle ville durable et sobre.

· Pour l' appuyer, une équipe projet permanente, interne à la Ville d' Avignon a été constituée. Elle regroupe un référent par axe thématique :

- Un référent habitat-urbanisme (Chargé de mission Habitat)
- Un référent commerce-économie (Responsable du service commerce et artisanat)
- Un référent mobilité-déplacement (à nommer par le chef de département)
- Un référent espace-public / patrimoine (à nommer par le chef de département)
- Un référent équipement / service public.

Ce groupe projet, pourra être élargi, en tant que de besoin à des référents techniques issus de structures partenaires et d' autres collectivités, notamment le Grand Avignon.

· Par ailleurs, un groupe de travail partenarial a été mis en place et comprend :

Ville d'Avignon : Le Directeur Général des Services ; La Directrice Générale Adjointe du Pôle ville durable et sobre ; La Cheffe du Département Attractivité Territoriale ; le Chef du Département Habitat et Urbanisme.

Grand Avignon : M. Le Directeur Général des Services ou son représentant

Préfecture / DDT / ANAH : la Direction départementale des territoires, la Direction départementale adjointe des territoires, le chef de projet « ACV » de la DDT

Action Logement : Le Président du Comité régional Action Logement PACA- Corse

La Banque des territoires Le Président et son directeur régional en PACA.

CCI : M. le Directeur ou son représentant

CMA : M. la Directrice ou son représentant

Citadis : M. le Directeur ou son représentant

AURAV : M. le Directeur ou son représentant

Ce groupe de travail partenarial a pour rôle la préparation des Comité de Projets et le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du programme Action Cœur de Ville.

C'est le Maire, en lien avec le Président de l'intercommunalité, qui pilote la réalisation du plan et assure la maîtrise d'œuvre du projet.

Le préfet coordonne et mobilise les moyens de l'Etat et anime localement le partenariat.

Les « partenaires régionaux, publics et privés » interviendront dans les périmètres définis, par des investissements nouveaux ou en renforcement de leurs interventions.

Instances de pilotage et de suivi :

- Comité de projet :

Installé pour chaque commune bénéficiaire et associant l'intercommunalité, il s'agit de l'instance opérationnelle du programme.

Ce comité réunit le maire, le Président de l'intercommunalité, le Préfet et/ou son référent désigné, les représentants des partenaires financiers et au moins un représentant des acteurs économiques. Il peut associer des acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Le comité de projet est l'instance où est signée la convention pluriannuelle, par le maire, le président de l'intercommunalité, le préfet et les partenaires financiers.

Comité Régional d'engagement : assure le suivi et le pilotage du programme en région.

Comité de pilotage stratégique national piloté par le ministère

-Direction de projet :

L'instruction du 16 avril 2018, insiste sur la désignation, en lien avec l'intercommunalité, d'un directeur de projet. Celui-ci est dédié au projet de revitalisation, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la convention de revitalisation et assure le secrétariat général du comité. Il peut être positionné dans les services de la commune, de l'intercommunalité ou d'une autre institution (agence d'urbanisme).

Si un recrutement est nécessaire, un référent temporaire peut être désigné en phase de préparation.

7.3 Objectifs et questions évaluatives

- Les objectifs de l'évaluation

Quantifier les actions déployées dans le cadre du programme ACV 2023-2026.

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Objectifs :

- Diversifier l'offre de logements, la rendre plus attractive et qualitative.
- Encadrer l'offre de logements touristiques.

Indicateurs de suivi : *nombre de logements vacants, nombre d'opérations soutenues par action logements, nombre de logements aidés, création d'une cartographie des meublés touristiques, connaissance approfondie de l'offre de logements vacants (vacance technique, financière ou structurelle), de l'offre d'hébergement hôtelier, de l'offre de meublés de tourisme, de l'offre de logements meublés dont les baux arrivent à échéance avant la période du festival, de l'offre de logement en intra-muros.*

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Objectifs :

- Une offre commerciale attractive, diversifiée et pérenne.
- Faciliter l'installation de nouveaux commerçants
- Réduction de la vacance commerciale en intra-muros

Indicateurs de suivi : *fréquentation des rues commerciales, nombre d'évènements économique et commercial organisé, nombre et typologie des commerces, évolution du nombre et typologie des commerces installés depuis moins de deux ans, évolution du taux de locaux commerciaux vacants...*

Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Objectifs :

- Réduction de la place de la voiture en centre-ville.
- Augmentation de la piétonisation en centre-ville
- Accroissement des modes de transports doux
- Création de nouveaux aménagements cyclables

Indicateurs de suivi : *part modale de déplacements doux, nombre de km de voie cyclable, évolution du taux de fréquentation...*

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Objectifs :

- Mise en valeur du centre-ville
- Favoriser l'animation des rues commerçantes

Indicateurs de suivi : *nombre et typologies des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux, taux d'évolution de la fréquentation des rues commerçantes requalifiées et réaménagées, ...*

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et aux loisirs

- L'offre d'équipements publics augmente et est pérennisée.
- L'offre d'équipements publics est plus accessible et adaptée aux besoins des usagers.
- De nouveaux lieux favorisant les pratiques artistiques et culturelles sont intégrés en centre-ville.

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20240224-lmc1X0100017203-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville d'Avignon et l'EPCI s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A Avignon, le

Commune	EPCI	Etat
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Cécile HELLE Maire	Joel GUIN Président de l'EPCI	Madame DEMARET Préfet/Préfète
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Monsieur Alexis ROUQUE Directeur régional	Madame DEMARET Préfète	Madame Martine CORSO Vice-présidente du comité régional

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Il est attendu des collectivités de faire un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de la réalisation du programme pour la période 2018-2022.

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

La direction du programme ACV met en place plateforme de reporting avec un tableau collaboratif qui recense les actions des plans d'actions pour chacune des villes. Ce tableau, qui est au préalable actualisé par les chefs de projet, sert de base à cet article : dans chaque sous-partie, le directeur de projet réalisé un extrait par copier-coller du tableau.

○ Actions livrées

Type d'activité ▼	Titre du projet	Description du ...	ID ACV	EPCI	Sous axe ▼	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Financement complet
Étude	Etude de programmation et conception pour la requalification des Halles		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	1.1 - Diagnostics, étude...	1	ville d'Avignon	CITADIS	D-3	188 000 €	<input type="checkbox"/>
Étude	Mission d'AMO – projet de tiers lieu		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	1.1 - Diagnostics, étude...	1	ville d'Avignon		D-4	35 000 €	<input type="checkbox"/>
Étude	Etude de préfiguration foncière commerce		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	1.1 - Diagnostics, étude...	1	CITADIS	Avignon	D-6	52 000 €	<input checked="" type="checkbox"/>
Étude	Bilan renforcé de TOPAH RU		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	1.1 - Diagnostics, étude...	1	ville d'Avignon		D-7		<input type="checkbox"/>
Action	Organisme foncier solidaire - OFS		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	1 - Axe 1 - Général : D...	1	ville d'Avignon / CITADIS		1-2	31 500 €	<input type="checkbox"/>
Action	Démarche qualité (Esprit clients / DEAR)		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	2 - Axe 2 - Général : Fa...	2	ville d'Avignon		2-1	5 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	Manager du commerce		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	2 - Axe 2 - Général : Fa...	2	ville d'Avignon		2-6	50 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	PEM Gare centre		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	3 - Axe 3 - Général : D...	3	ville d'Avignon / Grand Avignon / Régi...		3-1	15 857 112 €	<input checked="" type="checkbox"/>
Action	voie verte Tour des remparts		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	3 - Axe 3 - Général : D...	3	ville d'Avignon		3-2		<input type="checkbox"/>
Action	Tramway + BHF phase 1		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	3 - Axe 3 - Général : D...	3	Grand Avignon		3-3	135 000 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	Requalification Carnot - Carreterie		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	4 - Axe 4 - Général : A...	4	ville d'Avignon / Grand Avignon		4-1	5 642 540 €	<input type="checkbox"/>
Action	Requalification Quartier Banasterie		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	4 - Axe 4 - Général : A...	4	ville d'Avignon / Grand Avignon		4-2	3 110 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	Réaménagement rue Thiers		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	4 - Axe 4 - Général : A...	4	ville d'Avignon / Grand Avignon		4-3	4 800 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	Réaménagement Rue Bancasse/Aubanel/Figuières/Mignal		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	4 - Axe 4 - Général : A...	4	ville d'Avignon / Grand Avignon		4-4	2 000 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	Réaménagement Rue et Place des Etudes		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	4 - Axe 4 - Général : A...	4	ville d'Avignon / Grand Avignon		4-5	450 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	Restauration église des Celestins		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	4 - Axe 4 - Général : A...	4	ville d'Avignon		4-8	1 200 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	Rue des écoles et cour Simone Veil		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	4 - Axe 4 - Général : A...	4	ville d'Avignon		4-10	450 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	Réhabilitation de l'opéra du Grand Avignon		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	5 - Axe 5 - : Constituer...	5	Grand Avignon		5-2	19 500 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	Restauration du jardin du musée Calvet		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	5 - Axe 5 - : Constituer...	5	ville d'Avignon		5-5	630 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	Mise en conformité du palais du Roire		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	5 - Axe 5 - : Constituer...	5	ville d'Avignon		5-6	655 000 €	<input type="checkbox"/>

○ Actions en cours - financées

Type d'activité ▼	Titre du projet	Description du ...	ID ACV	EPCI	Sous axe ▼	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Financement complet
Action	Itinéraire modes doux Est-Ouest : chemin des canaux et passage Maréchal Brune		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	3 - Axe 3 - Général : D...	3	ville d'Avignon		3-4	3 189 936 €	<input checked="" type="checkbox"/>
Action	Bain Pommer	Démarrage des...	ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	4 - Axe 4 - Général : A...	4	ville d'Avignon		4-6	4 914 000 €	<input type="checkbox"/>

Actions en cours

Type d'activité ▼	Titre du projet	Description du ...	ID ACV	EPCI	Sous axe ▼	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Financement complet
Action	Outil d'intervention foncière		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	2 - Axe 2 - Général : Fa...	2	ville d'Avignon		2-5		<input checked="" type="checkbox"/>
Action	Restauration jardin des Doms		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	4 - Axe 4 - Général : A...	4	ville d'Avignon		4-9	5 463 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	Friche artistique de la prison Saint-Anne		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	5 - Axe 5 - : Constituer...	5	ville d'Avignon		5-3	1 000 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	Réhabilitation des écoles Bouquerie et Mistral		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	5 - Axe 5 - : Constituer...	5	ville d'Avignon		5-4	20 200 000 €	<input type="checkbox"/>

○ Actions abandonnées

Type d'activité ▼	Titre du projet	Description du ...	ID ACV	EPCI	Sous axe ▼	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Financement complet
Action	Solution numérique commerce		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	2 - Axe 2 - Général : Fa...	2	ville d'Avignon		2-2	70 480 €	<input checked="" type="checkbox"/>
Action	Dispositif de soutien à l'installation - boutique à l'essai		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	2 - Axe 2 - Général : Fa...	2	ville d'Avignon		2-4		<input type="checkbox"/>
Action	Le Pandora		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	5 - Axe 5 - : Constituer...	5	---		5-1		<input type="checkbox"/>

Actions validées en cours

Type d'activité ▼	Titre du projet	Description du ...	ID ACV	EPCI	Sous axe ▼	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Financement complet
Étude	Étude Logistique urbaine, vers une étude ZTL		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	1.1 - Diagnostics, étude...	1	ville d'Avignon		D-8		<input checked="" type="checkbox"/>
Action	OPAH RU		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	1 - Axe 1 - Général : D...	1	ville d'Avignon		1-1	5 552 000 €	<input type="checkbox"/>
Action	Hotel AZEMAR		ACV020	CA du Grand Avignon (CO...	4 - Axe 4 - Général : A...	4	ville d'Avignon		4-7	5 600 000 €	<input type="checkbox"/>

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

FICHES- ACTIONS	NOM DE L'ACTION	PORTEUR	MONTANT ESTIMÉ AU 11.21	COMMENTAIRES	STATUT
D-1	Etat des lieux des équipements et services en centre-ville, étude prospective des besoins en équipements et services	Ville d'Avignon	50 000 €	Pertinence de l'inscription de l'action dans le programme à questionner.	Action en projet non validée
D-2	Etude pour l'adaptation de l'habitat aux enjeux du réchauffement climatique	Ville d'Avignon	50 000 €	Réinterroger la pertinence de l'étude et le cas échéant ses modalités de réalisation.	Action en projet non validée
D-3	Etude de programmation et conception pour la requalification des Halles	Ville d'Avignon / Citadis	188 000 €		Livrée
D-4	Mission d'AMO – projet de tiers lieu	Ville d'Avignon	35 000 €	Etude réalisée mais n'ayant pas eu d'application opérationnelle.	Livrée
D-5	Etude stratégique Smart City :	Ville d'Avignon	50 000 €	Le projet ne se pose plus en adéquation avec les enjeux d'attractivité. Manque d'opérationnalité.	Action en projet non validée
D-6	Etude de préfiguration foncière commerce	Citadis	52 000 €	Projet stratégique qui engage le territoire dans une dynamique long terme. A réinscrire dans le cadre d'action cœur de ville phase 2.	Livrée
D-7	Bilan renforcé de l'OPAH RU	Ville d'Avignon	–	OPAH lancées	Livrée
D-8	Etude Logistique urbaine, vers une étude ZTL	Ville d'Avignon	–	La pertinence de cette étude est toujours valide, à lancer dans le cadre d'action cœur de ville phase 2.	Action en projet validée
1-1	OPAH-RU	Ville d'Avignon	5 552 500 €	OPAH délibérées fin 2019. Opérationnelles en 2020	Action en projet validée
1-2	OFS (Organisme Foncier Solidaire)	Ville d'Avignon / Citadis	31500 HT €		Livrée
1-3	ORI (Opération de Restauration Immobilière)	Citadis	2 900 000 €	Nécessité d'une équipe dédiée pour le lancement	Action en projet non validée
2-1	Démarche qualité (Esprit clients / DEAR)	Ville d'Avignon	5 000 € par action	A poursuivre par la municipalité. L'action a constitué une animation vectrice de dynamisme pour le territoire.	Livrée
2-2	Solution numérique commerce	Ville d'Avignon	70 480 €	L'action ne correspond plus aux besoins du territoire. A ne pas relancer dans action cœur de ville 2.	Action abandonnée
2-3	Outil d'observation commerce	Ville d'Avignon	Ressource interne Ville d'Avignon	Le besoin a évolué, un repositionnement sur cette fiche action s'avère nécessaire.	Action en projet non validée
2-4	Dispositif de soutien à l'installation ("boutiques à l'essai")	Ville d'Avignon	Non défini	Le projet de foncière commerce correspond davantage à l'ambition politique et aux besoins du territoire en matière de redynamisation commerciale.	Action abandonnée
2-5	Outil d'intervention foncière	Ville d'Avignon	Selon résultats mission AMO	En cours de mise en œuvre.	Action en cours et non financée
2-6	Manager du commerce	Ville d'Avignon	50 000 €		Livrée
2-7	Requalification des Halles	Ville d'Avignon	8 800 000€ HT	En cours de programmation	Action en projet non validée

3-1	PEM Gare Centre	Ville d'Avignon/Grand Avignon/Région/SNCF	15 857 112 € HT convention financement : ville, Région, GA, SNCF, Feder	Budget sous MOA Ville : 48% de participation - avec co financements Région, GA, Feder, DSIL	Livrée
3-2	Voie verte Tour des remparts	Ville d'Avignon	A définir	A réinscrire dans le cadre d'action cœur de ville phase 2 pour finaliser le projet.	Livrée
3-3	Tramway + BHF Phase 1	Grand Avignon	135 000 000 €		Livrée
3-3 bis	Tramway + BHF Phase 2	Grand Avignon	61 500 000 €		Action en projet non validée
3-4	Itinéraire modes doux Est-Ouest : chemin des canaux et passage Maréchal Brune	Ville d'Avignon	Prévision au PPI 2 658 280 HT/ 3 189 936 € TTC		Action en cours et financée
4-1	Requalification Carnot - Carreterie	Ville d'Avignon et Grand Avignon	PPI 2° phase : 5 642 540 € TTC	Redynamisation commerciale très positive depuis le début des travaux sur cette artère commerçante.	Livrée
4-2	Requalification Quartier Banasterie	Ville d'Avignon et Grand Avignon	3 110 000 € TTC	2024/2025 : travaux espaces publics	Livrée
4-3	Réaménagement Rue Thiers	Ville d'Avignon et Grand Avignon	Phase 1 à 3 : 4 000 000€ TTC	Etude phase 2 terminée, lancement phase 2 2024/2025	Livrée
4-4	Réaménagement Rue Bancasse/Aubanel/Figuières/Mignal	Ville d'Avignon et Grand Avignon	2 000 000 €		Livrée
4-5	Réaménagement Rue et Place des Etudes	Ville d'Avignon et Grand Avignon	450 000 €		Livrée
4-6	Bain Pommer	Ville d'Avignon	travaux partie muséale: 4 914 000€ TTC	Démarrage des travaux début 2023 Livraison prévue fin 2024/ Début 2025.	Action en cours et financée
4-7	Hotel Azemar	Ville d'Avignon	5 600 000€ HT	Opération revue et décalée 2024/2025	Action en projet validée
4-8	Restauration Eglise des Célestins	Ville d'Avignon	1 200 000 €		Livrée
4-9	Restauration Jardins des Doms	Ville d'Avignon	5 463 000 € TTC	Consultation Moe en cours	Action en cours et non financée
4-10	Rue des Ecole et Cour Simone Veil	Ville Avignon	450 000 €/ an		Livrée
5-1	Le Pandora	-		Evolution du projet politique	Action abandonnée
5-2	Réhabilitation de l'Opéra Grand Avignon	Grand Avignon	19 500 000 €		Livrée
5-3	Friche artistique Prison St Anne	Ville d'Avignon	1 000 000 €		Action en cours et non financée
5-4	Réhabilitation écoles Bouquerie et Mistral	Ville d'Avignon	20 200 000€ HT	Réhabilitation de Bouquerie uniquement pour un cout d'opération de 7,3 M€ HT en fin de PPI 2021-2026.	Action en cours et non financée
5-5	Restauration Jardin Musée Calvet	Ville d'Avignon	630 000 € HT		Livrée
5-6	Mise en conformité Palais du Roure	Ville d'Avignon	655 000 €		Livrée

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Le modèle de fiche action est à retrouver en annexe du guide pratique du programme ACV.

Les financements sollicités auprès d'Action Logement sont inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage

Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et qui règlemente ALS en sa qualité de société de financement agréée.

Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

Programme Action Coeur de Ville 2

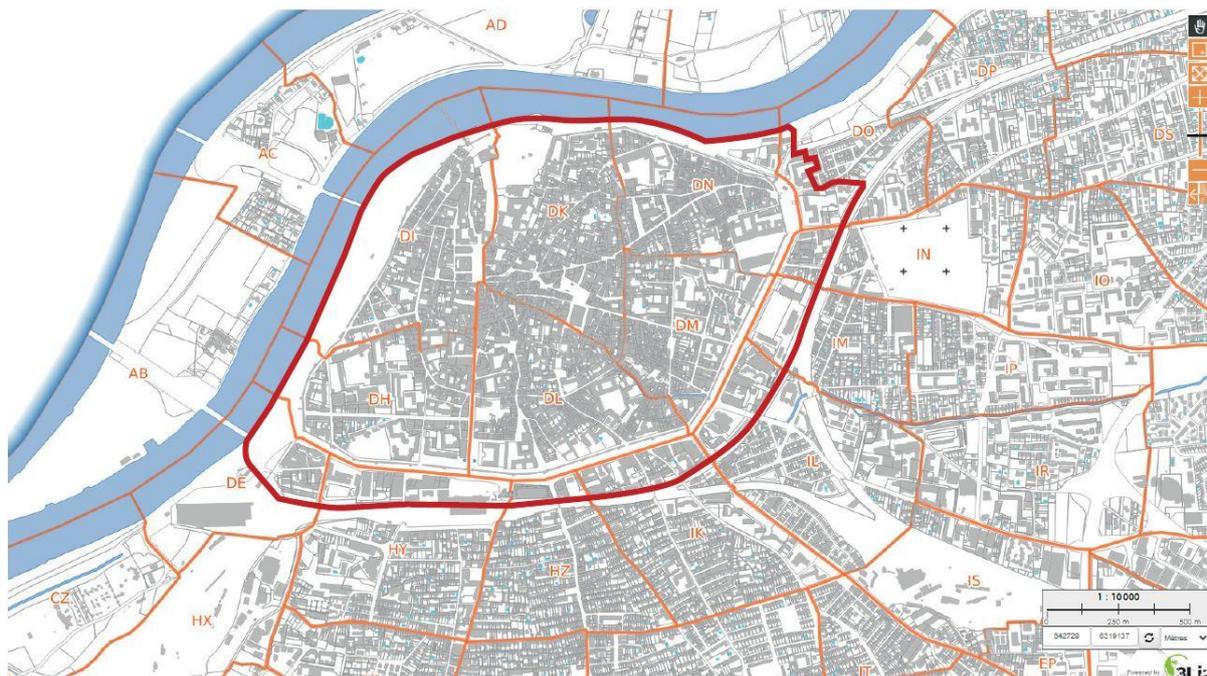
 Périmètre Entrée de Ville



Programme Action Coeur de Ville 2

 Périmètre ORT Centre-Ville d'Avignon

AVIGNON
Ville d'exception



Nota-Bene :

- 1. La ville d'Avignon souhaite décliner, au travers du programme d'actions 2023-2026, une série de nouvelles actions s'inscrivant pleinement dans une démarche d'adaptation du centre ville aux effets du changement climatique. Ce volet 2 du programme prévoit notamment l'élaboration d'une stratégie de requalification de l'entrée de ville Avignon Sud s'étendant du parc des expositions jusqu'au carrefour Pierre Sénard et Rocade. Elle est composée d'une mosaïque de pièces urbaines juxtaposées intégrant notamment une succession de zones commerciales, le technopôle d'Agroparc et des quartiers en devenir comme le Quartier Durable Méditerranéen Bel Air. De nombreux enjeux se cumulent sur cet espace stratégique : couture urbaine, mutation, diversification économique, renaturation (corridors écologiques), recomposition des façades urbaines et paysagères, apaisement des espaces publics, réduction de l'affichage publicitaire...*
- 2. Le périmètre ORT se concentre dans l'hypercentre urbain d'Avignon, à savoir son centre ancien à l'intérieur des remparts et ses abords immédiats qui bénéficient de la même attractivité et attention du point de vue patrimonial. Le périmètre est donc à présent étendu sur cette portion du tour des remparts pour faciliter les démarches permettant une amélioration et une redynamisation de ce périmètre. Il permettra à nos partenaires comme la BDT de financer des projets innovants tels qu' ECOBIO.*

3. *Le périmètre ORT à travers les dérogations CDAC qu'il permet ne peut pas être davantage étendu, même si cela aurait pu s'avérer pertinent en terme de politique de l'habitat. Cela avait déjà été la raison pour laquelle les faubourgs avaient été exclus de ce périmètre dans le cadre de la phase 1 d'action cœur de ville.*

4. *Le périmètre Entrée de Ville est justifié par la démarche explicitée dans les présentes fiches-actions ainsi que dans la réponse à l'appel à projets PTZC. La DREAL et la DDT ont validé l'imbrication entre le programme ACV et PTZC.*

Annexe 3 : Modèle de fiche-action ACV 2023-2026

Elaboration des fiches actions

Les fiches actions doivent permettre de définir précisément les investissements par lieux, leurs modalités de pilotage et les partenaires impliqués (y compris les acteurs privés), ainsi que les conditions de leur faisabilité, selon les 5 axes du programme. Pour rappel :

	Période 2023-2026
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville

Titre du projet	D-1 Ville apaisée : mise en œuvre de la logistique urbaine et de la ZTL (zone à trafic limité) <i>Dispositifs et équipements pour la logistique urbaine</i>
Type de projet	Action
Axe de rattachement	AXE 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La ville d'Avignon est la ville-centre d'une aire Urbaine de 530.000 habitants, accueillant de nombreuses zones commerciales et industrielles. Elle dispose également d'un réseau infrastructurel important qui la place au centre du schéma de déplacement du bassin de vie.</p> <p>En conséquence, elle subit de nombreuses circulations liées tant aux activités logistiques, qu'aux activités commerciales locales que de transit.</p> <p>Ces circulations génèrent de nombreuses nuisances sur le cadre de vie local, en termes de densité de circulation et donc de pollution sonore, de l'air et d'accidentalité, mais aussi d'occupation importante de l'espace public au détriment des autres usagers.</p> <p>Il est nécessaire d'organiser les activités logistiques sur notre territoire, c'est-à-dire de fournir un cadre global à tous les acteurs qui permettra d'optimiser et de rationaliser le fonctionnement de la chaîne logistique pour apaiser l'espace public.</p> <p>Sur le Centre-Ville, cette dimension du dernier kilomètre s'accompagne d'une évolution de la réglementation par des dispositifs plus souples de contrôle d'accès afin d'être étendu à la totalité de l'intra-muros, tout en permettant du stationnement et des livraisons.</p>

	<p>Actions sur la cyclo-logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accessibilité cyclo-logistique du MIN d'Avignon (création d'un nouvel accès...) - Amélioration de l'accessibilité cyclo-logistique de l'Intra-Muros depuis le quai fluvial de la Ligne (création d'une rampe, mise en accessibilité vélo de la porte de la Ligne yc la traversée du boulevard) <p>Actions sur les lieux logistiques de l'intra-muros :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refonte de la réglementation d'accès (remplacement des panneaux...) - Refonte du schéma des places livraisons de l'intra-muros (remise aux normes globale, création...) - Création de points d'accueil des marchandises (triboutik...) <p>Réglementation en ZLT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de mise en œuvre - Installation d'équipement de contrôle d'accès associé
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Apaiser le centre-ville - Favoriser les modes actifs - Développer l'attractivité économique du centre-ville
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon,
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> - SMINA - EPCI Grand Avignon - CNR
Coût total	420 000 € HT
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2 nd semestre 2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dispositifs installés, d'actions réalisées
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre de PL entrant dans le centre ville et de leur tonnage

Titre du projet	D-2 Etude urbaine pré-opérationnelle sur l'entrée de ville sud Avignon
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	AXE 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager. (avec un impact important sur l'Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré)
Date de signature	
Description générale	<p>Afin de poursuivre le travail engagé dans le cadre de la phase 1 d'action cœur de ville, la municipalité a souhaité se positionner sur la phase 2 du dispositif dédié au sujet stratégique de la requalification des entrées de ville.</p> <p>L'entrée de Ville d'Avignon Sud est composée d'une mosaïque de pièces urbaines juxtaposées intégrant notamment une succession de zones commerciales, le technopôle d'Agroparc et des quartiers en devenir comme le Quartier Durable Méditerranéen Bel Air. De nombreux enjeux se cumulent sur cet espace stratégique : couture urbaine, mutation, diversification économique, renaturation (corridors écologiques), recomposition des façades urbaines et paysagères, apaisement des espaces publics...</p> <p>La requalification de cette porte d'entrée nécessite l'élaboration d'un projet de territoire et d'une stratégie opérationnelle globale s'appuyant sur une coopération public-privé.</p> <p>Pour ce faire, la Ville souhaite mener une étude urbaine pré-opérationnelle sur l'entrée de ville Sud d'Avignon.</p> <p>Il est proposé que cette action soit menée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser sur les études / projets existants - Mobiliser en priorité les compétences et connaissances des acteurs locaux publics et privés au premier rang desquels les services et les élus de la Ville à travers une démarche d'intelligence collective. - Compléter ce travail participatif de coproduction par des expertises pointues sur des problématiques ciblées qui auront été identifiées : écologie, génie climatique, foncier, programmation économique, montage opérationnel... <p>La ville sera accompagnée d'un prestataire « ensemblier » en charge d'animer cette démarche et de formaliser les rendus.</p> <p>Cette démarche doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir le périmètre de l'entrée de ville sud ; - Faire émerger un projet urbain global / projet de territoire partagé garantissant un équilibre entre commerce du centre-ville et commerces de l'entrée de Ville ; - Définir une stratégie opérationnelle : plan d'actions (dont une stratégie foncière), répartition des rôles notamment entre le public et le privé, phasage...
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Effet démonstrateur sur le recyclage possible des entrées de ville. 2. Mettre en place un partenariat public-privé 3. S'inscrire dans la démarche ZAN : renaturer les sols, désimperméabiliser, recréer des continuités écologiques identifiées au PLU...

	<p>4. Anticiper et accompagner les évolutions du secteur commercial et des modes de consommation, recycler le foncier commercial et/ou d'activité, introduire de la mixité urbaine ;</p> <p>5. Contribuer à l'accélération de la production d'ENR ;</p> <p>6. Recomposer une façade urbaine et paysagère en intégrant les actions du RPL en cours d'élaboration.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	Grand Avignon Agence d'urbanisme DDT 84 EPF Foncières commerciales Associations de zone
Coût total	100 000€ HT
Financements prévisionnels	
Date de lancement	1 ^{er} trimestre 2024
Date de livraison	Elaboration du projet et de la stratégie opérationnelle en 2025
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation et Cofinancement des actions par les acteurs privés - % de surfaces renaturées et désimperméabilisées - Augmentation de la part des ENR dans les consommations - Mise en œuvre des nouvelles normes d'affichage du RLP

Titre du projet	D-3 Schéma directeur pour finaliser la « passeggiata avignonnaise » : poursuite de la végétalisation et implantation de nouveaux mobiliers urbains
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La poursuite du réchauffement climatique au cours du XXIe siècle se traduira par les évolutions suivantes selon les données du site de MétéoFrance (https://météofrance.com/climathd.fr):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le réchauffement en température moyenne annuelle pourrait dépasser 5,2°C en fin de siècle par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario de fortes émissions, • Peu d'évolution des précipitations annuelles au XXIe siècle, mais des contrastes saisonniers avec des épisodes de sécheresses et des épisodes d'inondation, • Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario • Assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du XXIe siècle en toute saison <p>Consciente des enjeux d'élévation de la température et du rôle qu'elle a à jouer pour adapter la Ville aux évolutions climatiques brutales, la ville d'Avignon murit et met en œuvre depuis des années de nombreux plans d'actions permettant de définir les grandes orientations de la Ville d'Avignon en lien avec l'adaptation et la résilience face au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration en 2021 du Plan Local pour le Climat et des fiches actions qui engagent la collectivité ; • Mise en place en 2021 de la Charte de l'Arbre permettant de protéger et valoriser mais aussi de faire évoluer les pratiques d'aménagement ; • Charte Qualité et Environnement des Espaces Publics qui pose en 2022 les bases d'un langage commun entre tous les acteurs des espaces publics ; • Entrée en vigueur en 2023 du nouveau PLU introduisant l'instauration d'un Coefficient de Biotope par Surface (CBS) en complément de la surface de Pleine Terre (PLT) ; • Travail autour du futur Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre historique structuré autour d'une approche bioclimatique. • La délibération zéro transit, zéro degré, zéro ressource, zéro entretien <p>En termes d'aménagement urbain, ces différents plans stratégiques se traduisent par des opérations structurantes et variées :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail autour de la résilience climatique des cours d'écoles et de leurs abords, • L'apaisement des espaces publics et le renforcement des modalités douces (piétonisation du centre historique, actions sur les espaces publics des faubourgs par le paysage, travail à la transformation de la rocade et de ses usages, etc.), • L'émergence de Grands Parcs Naturels et mise en valeur Parcs Urbains en lien avec la trame verte et la valorisation des équipements et les centralités de quartier ; <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement des projets de Renouvellement Urbain dans les quartiers ; • Le déploiement de nouveaux quartiers exemplaires (écoquartiers, quartiers durables méditerranéens),... <p>En parallèle, la Ville d'Avignon en partenariat avec l'Université d'Avignon mène une réflexion sur l'identification des îlots de chaleurs et l'analyse scientifique approfondie des phénomènes afin de pouvoir dégager des actions d'adaptation et de résiliences techniquement adaptées au contexte climatique et urbain de la Ville d'Avignon.</p> <p>La lutte contre les effets délétères des épisodes de « surchauffe estivale » nous oblige aujourd'hui à intégrer les risques sociaux, économiques et environnementaux du réchauffement dans les transformations urbaines.</p> <p>A l'heure où le Plan Pluriannuel d'Investissement se réoriente prioritairement sur les actions à forte valeur environnementale en faveur de l'habitabilité de notre ville, nous ressentons le besoin de replacer certaines de nos actions de transformation du territoire dans un cadre plus structuré et objectif de lutte contre les Ilots de Chaleur Urbains.</p> <p>La Ville d'Avignon doit élaborer un schéma directeur permettant de définir à l'échelle de la Ville une programmation d'aménagement pour la lutte contre les îlots de chaleur et le rafraîchissement de la ville.</p> <p>Dans ce contexte, l'étude sur le rafraîchissement du tour des remparts et de ses abords consiste à définir un plan guide d'aménagement intégrant les enjeux climatiques et patrimoniaux des abords du monument historique des remparts d'Avignon et de sa promenade.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Cette étude vise la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement dans le but de transformer la promenade du tour des remparts ou "passegiata avignonnaise" en corridor de fraîcheur à l'échelle de la Ville et en particulier du cœur patrimonial, et y associer du mobilier.</p> <p>Elle définira dans un premier temps un diagnostic climatique par toutes les mesures scientifiques nécessaires.</p> <p>Elle viendra ensuite croiser cette analyse avec les enjeux patrimoniaux du secteur qui donnera lieu à une compilation des études existantes, à des compléments d'étude patrimoniale et une hiérarchisation cartographique de ces enjeux. Cette étude sera constituée de support écrit, illustré et cartographié du croisement de ces enjeux et diagnostic pour aboutir à la définition d'orientations d'aménagement et une composition paysagère associée par séquence, et l'identification cartographique des priorités d'intervention.</p>
<p>Maitre d'ouvrage</p>	<p>Ville d'AVIGNON</p>

Partenaires locaux	UDAP, DRAC, Préfecture de Vaucluse, Grand Avignon
Coût total	85 000 € HT
Financements prévisionnels	Région (Nature ta Ville), Département de Vaucluse
Date de lancement	1er trimestre 2024
Date de livraison	4eme trimestre 2024
Indicateurs d'avancement	Avancement des différentes étapes d'étude : étude climatique, étude patrimoniale, compilation, schéma directeur d'aménagement
Indicateurs de résultat	Obtention du livrable écrit, illustré et cartographique du schéma d'aménagement de la promenade du tour des remparts et une hiérarchisation des secteurs d'intervention.

Titre du projet	D-4 AMO Stratégie accompagnement et repositionnement du site parc des expositions
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 5 : constituer un socle de services.
Date de signature	Janvier 2024
Description générale	<p>Livré en 1978, d'une superficie de 20 Ha et avec des surfaces couvertes d'expositions et de réunions de 27.000 m2, le Parc est l'un des équipements d'expositions les plus vastes de France. N'ayant fait l'objet d'aucune intervention de réhabilitation jusqu'en 2011, il connaît un vieillissement tandis que ses activités se sont réduites en importance.</p> <p>Malgré un réinvestissement de 6 M€ HT en 2012 et 2013 (7 M€ HT si on inclut le mobilier) qui a consisté en la mise aux normes et l'embellissement des bâtiments mais aussi en la création d'une salle de réunion de 900 places associée à des espaces de salons et une réhabilitation des espaces de réception (cuisine et restaurant), l'activité reste déficitaire et peut mettre en danger son exploitant Avignon Tourisme ainsi que la SCI qui porte l'investissement depuis 2012 composée de la SPL Avignon Tourisme et de Citadis.</p> <p>La Ville d'Avignon, propriétaire des lieux, garante du fonctionnement du Parc et actionnaire principale des acteurs de la SCI (Citadis et Avignon Tourisme, toutes deux impliquées dans le montage juridico-financier du Parc) va lancer une étude afin d'anticiper le devenir de cet outil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic expliquant la situation actuelle du parc. La Ville entend bénéficier d'une étude relatant les causes de la situation actuelle du Parc. - Examen du positionnement du Parc des expositions et de l'activité événementielle sur le territoire avignonnais, aux vues de la réalité du marché et des points faibles et forts de la Ville.
Objectifs	<p>Les objectifs de la Ville au travers de cette étude consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir à la maîtrise d'ouvrage des outils d'aide à la décision permettant d'apprécier l'équilibre économique et financier d'opérations d'investissement en tourisme d'affaires. • Parvenir à trouver le ou les équipements à développer, étendre, mutualiser, rénover et/ou détruire pour que l'activité événementielle soit rentable. • S'ouvrir et/ou renforcer de nouveaux secteurs d'activités comme les loisirs, la culture ou le sport. <p>1. CONTENU DE LA MISSION</p> <p>Les différentes étapes de la mission seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PHASE 1 Analyse macro de l'offre et de la demande, au regard des enjeux avignonnais. - PHASE 2 Identification précise des besoins du marché et de l'attractivité à Avignon. - PHASE 3 Eléments techniques et économiques nécessaires à la réflexion d'investissement. - PHASE4 Présentation des différents scénarii de mise en œuvre de l'opération. <p>Le calendrier prévisionnel de réalisation des études, à partir de la réunion de lancement, est fixé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : 1 mois • Phase 2 : 1 mois • Phase 3 : 2 mois • Phase 4 : 1 mois

	<p>Pour mener à bien la mission, le candidat devra rencontrer les acteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la communauté d'agglomération du Grand Avignon, • le conseil régional, • la CCI, • le Festival d'Avignon, • l'université d'Avignon, • Autres acteurs jugés pertinents, sous réserve de validation préalable du Maître d'Ouvrage.
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon, piloté par Avignon Tourisme
Partenaires locaux	Ville d'Avignon, Caisse des Dépôts et consignation, SEM Citadis, SPL Avignon Tourisme, Grand Avignon.
Coût total	90 000 € HT
Financements prévisionnels	[Aucun]
Date de lancement	3 ^{ème} trimestre 2024
Date de livraison	2 nd trimestre 2025
Indicateurs d'avancement	- Diagnostic du parc des expositions.
Indicateurs de résultat	- Définition de scénarii de développement

Titre du projet	1-1 Réhabilitation du parc de logements privés au sein du périmètre ORT-poursuite du dispositif
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le programme d'action Cœur de Ville a soutenu la mise en place d'une OPAH RU sur le périmètre de l'ORT.</p> <p>Ce dispositif opérationnel s'accompagne d'une mobilisation spontanée de la Ville pour renforcer ses aides financières par rapport au précédent programme et impulser un nouveau plan de rénovation des façades et des enseignes commerciales en centre ville.</p> <p>Celui-ci a permis la poursuite des travaux de rénovation énergétique par les propriétaires occupants ou encore la sortie de situation d'habitat indigne pour certains logements.</p> <p>Il trouve toutefois certaines limites vis-à-vis de la mobilisation des logements vacants et des logements de propriétaires bailleurs, notamment en raison des critères de financement de l'Anah qui ciblent les logements de propriétaires occupants, mais aussi de la concurrence d'autres leviers de valorisation pour les propriétaires, ou encore des coûts importants de travaux de rénovation et des contraintes réglementaires liées au PSMV.</p> <p>L'action doit permettre la poursuite du dispositif pour l'accompagnement des propriétaires occupants modestes et très modestes dans leurs programmes de travaux, ceci jusqu'à extinction, au regard des enjeux de revalorisation, de rénovation et d'adaptation du parc ancien de logements de l'ORT.</p>
Objectifs	Cette action permettra la poursuite du financement du dispositif et la mobilisation des aides financières de tous les acteurs en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et la vacance de logements, ou encore la poursuite de la rénovation énergétique et de l'adaptation au vieillissement des logements du périmètre de l'ORT.
Maitre d'ouvrage	Mairie d'Avignon - DHUEU
Partenaires locaux	Grand Avignon, DDT - Anah, Banque des Territoires, Conseil Départemental, Conseil Régional
Coût total	250 000 € HT
Financements prévisionnels	Cofinancement Banque des Territoires, Grand Avignon, Etat
Date de lancement	1 ^{er} trimestre 2025
Date de livraison	4 ^{ème} trimestre 2026
Indicateurs d'avancement	Bilan de l'OPAH RU ORT
Indicateurs de résultat	de Nombre de logements aidés

Titre du projet	1-2 Accompagner les opérateurs Action Logement et les investisseurs privés pour le développement de l'offre de logement locatif ou en accession pour les familles à un niveau de prix maîtrisés
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>Le Groupe Action Logement, partenaire national et local et acteur des politiques de l'habitat, mobilise d'importants financements en faveur du soutien d'opérations de réhabilitation de logements en centre ancien dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.</p> <p>Au-delà de ses financements plus classiques liés à la PEEC, celui-ci apporte en effet un soutien renforcé au sein des périmètres d'ORT de manière à apporter des solutions de logement pour les salariés.</p> <p>Son intervention multiple à travers le financement des accédants à la propriété, le soutien financiers d'investisseurs ou de bailleurs institutionnels et la mobilisation de ses filiales permet ainsi à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rechercher un accroissement des solutions de logements pour les salariés et les familles au sein du centre ville, - de faciliter la rénovation, la réhabilitation et le recyclage de bâtiments anciens, - un encadrement des loyers et des sorties logement - de diversifier l'offre de logements et les parcours résidentiels des bailleurs institutionnels <p>La mobilisation de ses investissements et de ses opérateurs permettra de soutenir le projet de territoire et de compléter les outils opérationnels voire de contrebalancer les leviers financiers que représentent aujourd'hui la défiscalisation Malraux et le meublé de tourisme pour l'investisseur immobilier en intra-muros pour la ville d'Avignon, et qui malgré des effets positifs sur la réhabilitation du bâti résidentiel induisent également parfois une réduction de l'offre de grands logements au profit des petits logements, une augmentation de la part de logements de propriétaires bailleurs au détriment des propriétaires occupants, ou encore une offre résidentielle à l'attention des touristes au détriment des avignonnais.</p>
Objectifs	<p>Cette action permettra de développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accession à la propriété - La production de logements locatifs en monopropriété - La production de logements locatifs en copropriété avec des plafonds loyer - L'offre de logements à l'attention des salariés - La rénovation, la réhabilitation ou le recyclage du bâti ancien.
Maitre d'ouvrage	Action Logement
Partenaires locaux	Mairie d'Avignon – DHUEU, bailleurs sociaux, opérateurs immobiliers, investisseurs
Coût total	Sans objet

Financements prévisionnels	Action Logement
Date de lancement	2 ^{ème} trimestre 2024
Date de livraison	4 ^{ème} trimestre 2026
Indicateurs d'avancement	Nombre d'opérations soutenues par Action Logement
Indicateurs de résultat	Nombre de logements aidés Financements Action Logement mobilisés

Titre du projet	1-3 Encadrer les locations de meublés touristiques
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La Ville d'Avignon est confrontée à la conjonction de plusieurs paramètres induisant une potentielle spécialisation progressive de son habitat en intra-muros. D'une part l'offre de logements anciens n'est pas adaptée en terme de type de qualité aux standards attendus par les ménages. C'est pourquoi progressivement ceux-ci se sont tournés vers l'offre périphérique au détriment de la densité de peuplement du centre-ville historique qui se trouve à présent confronté à une importante vacance de l'offre de logements.</p> <p>En ce qui concerne la vacance technique les coûts de réhabilitation des logements sont accompagnés soit à travers les dispositifs d'OPAH, toutefois encore essentiellement tournés vers les propriétaires occupants et non les propriétaires bailleurs, soit à travers les dispositifs Denormandie ou Malraux, éventuellement complétés par les financements Action Logement dédiés aux investisseurs, qui participent à l'amélioration de l'offre d'habitat et à son adaptation au changement climatique.</p> <p>Compte tenu de la puissance du dispositif Malraux, les financements Action Logement à l'attention des bailleurs sociaux, certes très attractifs, n'ont pas permis à ce stade de poursuivre le développement d'un parc locatif complémentaire à l'important parc locatif très social d'Avignon, ou à développer une offre nouvelle de logements en accession, en particulier pour les familles.</p> <p>Parallèlement la commune d'Avignon est confrontée à un besoin annuel de logement touristique très important, notamment durant la période du festival mais aussi tout au long de la période touristique, les standards du logement touristique ayant fortement évolué et s'étant assez grandement distancié de l'offre d'hébergement hôtelier existante à Avignon et en particulier en centre ancien.</p> <p>Le modèle du meublé de tourisme est par conséquent devenu progressivement une alternative sérieuse au logement meublé classique ou plus largement au locatif libre pour les investisseurs privés ou plus largement les propriétaires du parc de logements existants. Ses ressorts économiques restent toutefois à étudier plus en détail pour ne pas venir plaquer un raisonnement hors sol alors même que la question de l'hébergement touristique est très particulière à Avignon d'autant que son parc de logements en intra-muros est datée.</p> <p>Le gouvernement ayant annoncé un ensemble assez large de mesures, pour les communes dites en zone touristique tendue, permettant de mieux encadrer les locations de meublées touristiques, la Ville d'Avignon souhaite conduire une étude action, pré-opérationnelle liée à l'encadrement des meublées de tourisme</p>
Objectifs	<p>Cette étude permettra de mieux connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'offre de logements vacants (vacances technique, financière ou structurelle) ; - L'offre d'hébergement hôtelier ; - L'offre de meublés de tourisme ; - L'offre de logements meublés dont les baux arrivent à échéance avant la période du festival ; - L'offre de logement en intra-muros.

	<p>Mais aussi de mieux identifier les ressorts mobilisables facilement issus des mesures annoncées par le gouvernement mais pas encore tout à fait opérationnelles, et de mesurer le coût en terme RH ou opérationnel lié à la mise en œuvre de certaines de ces mesures, dans la perspective de construire une stratégie partenariale.</p> <p>Cette étude recherchera autant que possible à développer à travers la participation de la communauté d'agglomération un partenariat avec les autres communes de manière à envisager une approche systémique sinon coordonnée nécessaire à l'encadrement de ce phénomène.</p>
Maitre d'ouvrage	Mairie d'Avignon - DHUEU
Partenaires locaux	Grand Avignon, DDT, DDFIP, Banque des Territoires, Conseil Départemental, CCI
Coût total	100 000 € HT
Financements prévisionnels	Cofinancement Banque des Territoires, Grand Avignon ?
Date de lancement	1 ^{er} trimestre 2024
Date de livraison	1 ^{er} trimestre 2025
Indicateurs d'avancement	Conduite de l'étude
Indicateurs de résultat	Mise en œuvre de préconisations issues du plan d'action

Titre du projet	2-1 Requalification et mise en conformité des Halles
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>Le centre historique bénéficie d'une halle alimentaire occupée par de nombreux commerçants.</p> <p>C'est un lieu très animé et très prisé par la population de toute l'agglomération.</p> <p>Elles occupent le rez-de-chaussée d'un bâtiment situé Place Pie en plein centre. Les étages sont occupés par un parking horaire et abonnés sur trois niveaux.</p> <p>Ce bâtiment datant des années 70 présente des problèmes de vétusté et de confort.</p>
Objectifs	<p>La Ville d'Avignon souhaite améliorer les conditions de travail au sein du bâtiment des Halles au travers de travaux de rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement des toilettes pour une ouverture en journée. • Création de douches pour les commerçants et agents en charge de la gestion des Halles. <p>Renforcement du rôle des halles dans l'animation du centre historique</p>
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	
Coût total	341 250 € HT
Financements Prévisionnels	
Date de lancement	2 nd semestre 2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	- Calendrier de lancement des travaux
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	2-2Recrutement d'un chef de projets dynamique commerciale
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>1. Mise en œuvre des orientations politiques pour la redynamisation du commerce et de l'artisanat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les commerçants, artisans et TPE en assurant un rôle de relais auprès des services de la collectivité en facilitant leur installation, leur développement et en leur apportant un appui technique. - Élaboration de fiches de commercialisation en collaboration avec les enseignes de la distribution et les promoteurs immobiliers pour la lutte contre la vacance commerciale. - Mission de prospection et de négociation visant au développement du commerce de proximité et à l'installation de nouvelles enseignes. <p>2. Pilotage de la maison du commerce et de l'artisanat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guichet unique et outil facilitateur des démarches administratives pour les commerçants et artisans. - Organisation et supervision des commissions urbanismes. - Mise en œuvre du programme d'animations : <ul style="list-style-type: none"> • Coordination de l'intervention des partenaires dans le cadre des ateliers programmés ; • Suivi des animations ; • Structuration de l'équipe commerce autour de l'animation et la gestion des divers ateliers. <p>3. Assurer une veille commerciale et la mise à jour de la bourse des locaux vacants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la législation et de la réglementation en vigueur pour les activités commerciales. - Assurer une veille et un suivi des commerces et locaux commerciaux pour alimenter l'observatoire. - Mise à jour des bases de données dans le cadre de l'observatoire du commerce local. <p>4. Organiser le traitement et le suivi des documents d'urbanisme spécifiques aux commerces (DCC, DIA...).</p> <p>5. Suivi du dispositif Action cœur de ville.</p> <p>6. Pilotage de l'appel à projets commerce & artisanat.</p>
Objectifs	<p>1. Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et la coordination d'un plan d'action en faveur du commerce.</p> <p>2. Contribuer au développement économique de la ville d'Avignon par le suivi et la promotion du territoire, l'accueil et l'accompagnement de commerçants et artisans.</p> <p>3. Assurer la promotion, la mobilisation, la valorisation et l'animation du commerce et de l'artisanat</p>
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	Services internes de la maire (département architecture & patrimoine ; département Habitat et Urbanisme ; département Aménagement et Mobilité ; direction de la Communication ; Département Finances et Gestion), Chambres consulaires ; Fédération et associations de commerçants ; agences immobilières ; bailleurs publics, institutionnels et privés (foncières) ; Citadis ;

	SMINA ; bureaux d'études spécialisés en urbanisme commercial ; AURAV (Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse) ; DDT ; banque des territoires..
Coût total	30 000€ HT
Financements prévisionnels	Aucun pour la phase 2023- 2026
Date de lancement	2 nd trimestre 2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">- Recrutement effectif du chef de projets- Mise en œuvre du programme d'animations à la maison du commerce.

Titre du projet	2-3 Organisation et animation de la 18ème édition des assises du centre-ville en partenariat avec centre-ville en mouvement
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>Les Assises Nationales du Centre-Ville sont l'événement phare organisé par l'association Centre-Ville en Mouvement. Elles sont devenues au fil du temps un rendez-vous incontournable pour des milliers d'élus venus des 4 coins de la France et des territoires d'Outre-Mer.</p> <p>Pendant 2 jours, élus, managers de centre-ville, consulaires, acteurs du centre-ville se réunissent pour échanger dans le cadre de tables rondes, d'ateliers spécifiques, portant sur l'ensemble des sujets ayant trait à l'attractivité des centres-villes (diversité commerciale, nouvelles mobilités, environnement...).</p> <p>Le Salon Centre-VilleExpo se tient également pendant cet événement afin de présenter les dernières innovations en faveur des centres-villes.</p> <p>Pendant cette manifestation sera également présentée le 9ème baromètre des centres-villes.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir Avignon au sein du réseau centre-ville en mouvement. - Faire découvrir les actions mises en œuvre localement pour dynamiser le centre-ville. - Accueillir dans des conditions optimales les participants : proposer des animations ainsi que des souvenirs qualitatifs et durables afin de proposer une belle expérience aux participants.
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	Association centre-ville en mouvement,
Coût total	10 000€ HT
Financements prévisionnels	Aucun
Date de lancement	3ème trimestre 2023
Date de livraison	Evènement prévu du 21 au 23 mai 2024
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Titre du projet	2-4 Opération vitrophanie locaux vacants
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>Proposer la prise en charge de l'installation de vitrophanie sur une sélection de devantures commerciales vacantes et abandonnées.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Travail de recensement des locaux 2. Echange avec les propriétaires, agences immobilières et bailleurs pour mettre en place le projet de vitrophanie avec les propriétaires/bailleurs. 3. Définition de l'identité visuelle de la vitrophanie. 4. Installation. <p>- Conditions d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les vitrines visibles depuis un espace public ou un espace vert ouvert en permanence au public ; • Les vitrines vides depuis plus de 6 mois ; • Obligation d'utiliser la vitrophanie à titre de trompe-l'œil ; • La vitrophanie ne doit pas être à des fins publicitaires.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter une solution esthétique offrant un nouveau regard, une accroche positive susceptible d'impulser une attractivité touristique et commerciale du cœur de la ville au bénéfice des acteurs économiques mais aussi des propriétaires. - Développer l'attractivité commerciale, économique et touristique afin de favoriser l'économie locale et le dynamisme des centres-villes. - Sur un plan urbain, améliorer le cadre de vie et les espaces publics en réglant la problématique des vitrines des locaux vacants laissés pour compte. - Réaménager et embellir le centre-ville pour renforcer les linéaires marchands et rendre attractif le commerce de proximité. - Attirer et accueillir des actifs sur la commune. - Développer une politique incitative d'amélioration des cellules commerciales (esthétique, performance thermique, qualité de l'accueil) - Mettre en valeur les rues souffrant d'un déficit d'image lié à la présence de commerces vacants, - Donner de la visibilité à l'action municipale, - Inciter les entrepreneurs à investir sur la commune.
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon

Partenaires locaux	Chambre des métiers et de l'artisanat, agences immobilières, CCI.
Coût total	30 000€ HT
Financements Prévisionnels	Aucun
Date de lancement	2 ^{ème} trimestre 2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Type de projet	2-5 Mise en œuvre du RLP sur la route de Marseille avec sensibilisation des acteurs
Type de projets	Action
Axe de rattachement	AXE 2
Date de signature	
Description générale	<p>L'entrée de Ville Sud d'Avignon constitue le principal point noir en matière de pollution visuelle liée à l'affichage publicitaire.</p> <p>L'amélioration de la qualité urbaine et paysagère de cette entrée de Ville passe, entre autres (voir également fiche action spécifique sur l'entrée de Ville Avignon Sud), par la réduction de la place des dispositifs publicitaires et plus précisément les enseignes scellées au sol.</p> <p>Le prochain Règlement Local de Publicité, dont le diagnostic a été réalisé et pour lequel les orientations ont été débattues en Conseil Municipal le 30 septembre 2023, envisage ainsi de mettre en place des règles permettant de largement réduire la place de ces dispositifs.</p> <p>Cette démarche nécessite toutefois d'être partagée avec les acteurs économiques, notamment ceux de la zone d'activités de la Cristole.</p> <p>En parallèle, la Ville dispose d'une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Cette taxe s'applique sur l'ensemble des dispositifs d'affichage publicitaire : panneaux publicitaires, pré-enseignes et enseignes. Elle génère pour l'instant une recette moyenne d'environ 700 000 € par an.</p> <p>Toutefois, la perspective du nouveau Règlement Local de Publicité et des règles spécifiques aux entrées de Ville devant constituer à terme des espaces vitrines, laisse présager une diminution des recettes de TLPE. La Ville se doit pourtant de préserver ses ressources fiscales. Il est donc nécessaire d'étudier de quelle manière compenser ces potentielles baisses de recettes fiscales. Deux pistes de compensation ont ainsi été envisagées. Il s'agit premièrement d'augmenter les tarifs de la TLPE (une délibération a été votée en ce sens en juin 2023) et deuxièmement d'améliorer la base de taxation car le système actuel est essentiellement déclaratif et laisse présager un certain nombre de dispositifs non taxés.</p> <p>Ainsi, pour travailler sur ces deux axes de mise en œuvre du RLP : concertation avec les acteurs économiques et recherche d'optimisation de la TLPE, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer une mission d'animation d'une démarche de concertation avec les acteurs économiques : sensibilisation, prévention, identification des enseignes qui ont un dispositif susceptible de devenir illégal, recherche de solutions alternatives de signalisation - Mener une mission de recensement des dispositifs d'enseignes et de pré-enseignes afin d'alimenter la base de données municipale. Ainsi, l'augmentation du nombre de dispositifs taxés compenserait la perte de recette issue de la suppression de certains dispositifs devenus illégaux suite à l'application du nouveau RLP et rendrait plus soutenable et durable les ambitions de la Ville en matière de protection du cadre de vie.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle réglementation en termes d'affichage publicitaire sur l'axe de la route de Marseille, identifié comme principal point noir dans le diagnostic du RLP. - Améliorer la qualité de l'entrée de ville Avignon sud sur l'aspect affichage publicitaire en lien avec l'action plus globale de la requalification de l'entrée de ville sud.

	<ul style="list-style-type: none"> - Partager la nouvelle réglementation avec les acteurs économiques. - Travailler avec la Communauté d'Agglomération sur des alternatives à cet affichage. - Aller vers une signalétique plus vertueuse. - Optimiser les recettes issues de la TLPE pour compenser les conséquences de la mise en œuvre du RLP et ainsi tenir les ambitions du RLP en matière de réduction d'affichage publicitaire. - Rendre réalistes et soutenables les ambitions du RLP en matière de réduction de l'affichage publicitaire.
Partenaires locaux	Services internes de la ville et du Grand Avignon
Coût total	55 000€ HT
Financements prévisionnels	
Date de lancement	1er trimestre 2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des dispositifs publicitaires de l'entrée de Ville - Amélioration de la qualité paysagère de l'entrée de Ville - Augmentation de la base de taxation de la TLPE / maintien des recettes actuelles

Titre du projet	2-6 Animations commerciales et culturelles (festival lumière Hélios, grande exposition au palais des Papes, marchés...)
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	La ville propose une programmation culturelle et festive riche et diversifiée. Grâce à cette programmation, la vie commerçante bénéficie d'animations et de temps fort, à même de booster la consommation.
Objectifs	- Maintenir des temps forts festifs, pour favoriser la vie commerçante : Relancer le festival de lumière Helios Relancer les marchés commerçants d'été nocturne dans le centre-ville
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	Associations de commerçants, Avignon Tourisme
Coût total	500 000€ HT
Financements Prévisionnels	
Date de lancement	1er trimestre 2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	- Nombre d'animations proposées en 2024
Indicateurs de résultat	- Nombre de personnes ayant participé aux animations

Titre du projet	2.7- Mobiliers urbains complémentaires pour renforcer l'attractivité du centre-ville (racks à vélo, bancs, jeux pour enfants...).
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 – urbanisme et Aménagement
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La redynamisation du cœur de ville, la qualité de l'espace urbain, la préservation et la valorisation du patrimoine historique exceptionnel d'Avignon sont des enjeux majeurs pour la reconquête du centre ancien, l'attractivité économique de la Ville et la qualité de vie des avignonnais.</p> <p>La volonté depuis 2014 de refaire du Centre Historique d'Avignon un lieu de vie attractif pour tous et de porter les projets ambitieux d'apaisement et de requalification urbaine dans des quartiers longtemps marqués par la logique du «tout voiture» s'est avérée nécessaire afin d'irriguer le centre-ville en cheminements doux et de les connecter avec ceux de l'extra-muros.</p> <p>C'est dans cette logique que la ville s'est engagée dans une démarche Action Cœur de Ville, avec des actions très opérationnelles, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements du quartier Saint Didier - Trois Faucons, - Bonneterie - les Halles, - La magistrale de l'axe Carreterie, - et d'autres part, la réorganisation des circulations automobiles nécessaires à l'apaisement de ces quartiers, axes et rues requalifiées. <p>Ces opérations ambitieuses visent à requalifier les espaces publics en redonnant toute leur place aux piétons, en créant des espaces de vie et de respiration qualitatifs, en révélant des éléments patrimoniaux jusqu'alors peu mis en valeur. Elles participent également à l'identification de diagonales piétonnes au sein de l'intra-muros et à leur connexion à l'extra-muros.</p> <p>Cette dynamique de projet doit être complétée et mise en cohérence sur les autres espaces publics du centre patrimonial, dans une cohérence d'usage, de confort et d'attractivité. Cela passe par la mise en place de mobilier urbains : bancs, salons urbains, arceaux vélo, fontaines, mobilier ludique ... respectant la charte d'aménagement défini à travers les requalifications récentes.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité des espaces publics - Améliorer le cadre de vie - Mettre en cohérence le mobilier pour tous les usages
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	UDAP, commerçants, habitants...
Coût total	200 000 € HT
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	2025
Date de livraison	4 ^{ème} trimestre 2026
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX]

Titre du projet	2-8 Plan lumière façade Palais des Papes et Place du Palais : études et réalisation
Description générale	<p>Le palais des Papes est un patrimoine historique emblématique et majeur pour la ville d'Avignon. Pourtant, contrairement aux autres sites de l'intramuros, il n'a pour le moment pas bénéficié d'une mise en valeur. Le dispositif précédent s'appuyait sur des spots d'éclairage au sol mais sur lesquels il y a un fort dysfonctionnement, résultant de dégradations dues à des actes de vandalisme et aux mouvements de véhicules lourds (liés aux différentes manifestations et événements accueillis sur la place).</p> <p>La place du Palais a une configuration qui ne facilite pas la mise en place des structures intégrées et dédiées à la mise en lumière du monument, ni même d'un éclairage public de l'espace public. La complexité de la place découle de la distance considérable par rapport au bâtiment, des contraintes patrimoniales qui limitent l'ajout de supports émergent.</p> <p>Les solutions d'implantation patrimonielement acceptables nécessitent un investissement public non négligeable.</p> <p>La revitalisation de cet éclairage contribuera non seulement à restaurer la fonctionnalité d'éclairage (, mais également à offrir une expérience lumineuse renouvelée, s'alignant ainsi sur la grandeur et l'importance culturelle du Palais des Papes. Outre les préoccupations patrimoniales et la collaboration avec les Architectes des Bâtiments de France, cette rénovation s'impose comme une opportunité de modernisation, intégrant des avancées technologiques, et soulignant ainsi notre engagement envers l'excellence dans l'illumination de ce site historique emblématique.</p>
Objectifs	<p>Dans un premier temps, il est prévu de lancer une étude de faisabilité comprenant trois scénarios qui progressent graduellement en complexité pour la mise en lumière du Palais des Papes.</p> <p>Niveau 1 : Mise en lumière fonctionnelle : Une étude réalisée en 2022 dans le cadre de la remise en fonction de l'éclairage du palais propose d'ajouter des projecteurs plus puissants RGB (pilotables avec changement de couleur) sur les toits des bâtiments environnants et sur les mâts existants. Cette mise en lumière permettrait tel que cela est illustré ci-dessous d'éclairer l'intégralité de la façade.</p> 

	<p>Niveau 2 : Mise en lumière avec vidéoprojecteur : Ce scénario s'appuie sur le principe de la mise en lumière fonctionnelle, avec l'ajout de vidéoprojecteurs pour enrichir l'expérience lumineuse. Ces vidéoprojecteurs permettraient de faire du mapping sur la façade. Il serait installé sur le toit de l'Hôtel des Monnaies Il est important de noter que le vidéoprojecteur ne pourra pas couvrir l'intégralité de la façade du Palais des Papes.</p> <p>Niveau 3 : Mise en lumière innovante : Cette proposition envisage la création d'une tour (ou plusieurs) sur la place du Palais, agissant comme un ascenseur devant le Palais des Papes, similaire à ceux utilisés pour Hélios. En soirée, la tour permettrait la mise en lumière/mapping de l'intégralité du palais en lien avec les éléments patrimoniaux de la place puisque la tour pourrait agir sur 360°. En journée, elle se rétracterait dans son socle afin de ne minimiser l'impact visuel devant le monument en journée. Le projet nécessiterait un partenariat avec l'ABF et Avignon Tourisme (impact sur la parking du palais des papes). Ce type d'équipement étant novateur, la ville d'Avignon deviendrait pionnière dans ce domaine.</p> <p>Les deux premiers niveaux peuvent être réalisés rapidement, tandis que le troisième niveau nécessitera un délai plus étendu, estimé à 2 à 3 ans pour le développement du prototype innovant sur cette place emblématique.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon, Amo si le niveau 3 est choisie
Partenaires locaux	Mécénat, Avignon tourisme
Coût total	1 328 400 € HT
Financements Prévisionnels	Une enveloppe de 60 000 € HT est prévue dans le partenariat public-privé (PPP) pour la rénovation de la mise en lumière du Palais des Papes.
Date de lancement	1 ^{er} trimestre 2026
Date de livraison	4 ^{ème} trimestre 2026
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	2-9 Réhabilitation Hôtel d'Azemar (Hôtel de Beaumont) – à vocation économie culturelle
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>Madame Azemar a légué à la Ville d'Avignon son patrimoine avignonnais à la condition expresse d'y réaliser un espace d'exposition de poupées ainsi qu'un lieu culturel et/ou un centre de recherche.</p> <p>L'hôtel de Beaumont est classé monument historique et comporte trois logements dont deux sont encore occupés.</p> <p>Ce lieu offre à la Ville des potentialités pour agrandir et diversifier les espaces des archives municipales adossées au bâtiment. Il pourrait également offrir des espaces d'accueil à vocation culturelle : maison du festival, maison de la jeunesse, bureaux liés à des activités culturelles...</p> <p>Les contraintes liées à l'aménagement du lieu sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le classement en MH ; - La transformation en ERP avec les contraintes inhérentes à ce type d'établissement ; - La mixité des usages (logements / ERP / bureaux) ; - La réalisation de l'inventaire et la définition des poupées à exposer.
Objectifs	<p>L'objectif est d'offrir aux archives municipales de nouveaux espaces leur permettant de diversifier ses activités : création d'une salle des inventaires, d'une salle d'exposition d'archives, d'une salle de stockage et de bureaux, agrandissement des salles de lecture et de l'espace de médiation.</p> <p>Il s'agira également d'intégrer le devenir des trois logements (vente ou changement d'usage).</p> <p>Un espace d'exposition de la collection de poupées sera également intégré au projet</p>
Maitre d'ouvrage	Une étude patrimoniale a été effectuée en 2018/2019 par l'agence de Monsieur Repellin en vue de proposer des scénarii d'aménagement, pour ensuite désigner un programmiste et une équipe de maîtrise d'œuvre
Partenaires locaux	
Coût total	625 000 € HTb
Financements Prévisionnels	
Date de lancement	2025
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	- Taux d'avancement des travaux
Indicateurs de résultat	- Inauguration de l'hôtel

Titre du projet	2.10- Mise en œuvre d'une foncière commerciale partenariale
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>Le centre-ville d'Avignon comporte une centaine de locaux vacants situés pour la grande majorité sur des axes commerciaux. Des quartiers ont le besoin d'être requalifiés, afin d'apporter une solution à la vacance commerciale et proposer un projet durable de requalification.</p> <p>Pour ce faire, nous préconisons le développement d'une foncière commerciale. Cet outil de portage municipal permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalifier les axes d'entrée du centre-ville et des faubourgs : rue Thiers, axe Carnot/Carreterie, Saint Ruf/ Monclar. - Assurer un commerce attractif sur l'avenue de la République, - Réactiver le secteur Vernet sud.
Objectifs	<p>Acquérir des locaux commerciaux afin de maîtriser l'implantation de nouveaux commerces dans les axes précédemment cités.</p> <p>Procéder au rachat puis à la réhabilitation de locaux commerciaux gérés par Citadis, occupés et vacants. Un socle de 27 locaux prioritaires à acquérir a été défini par la Semaest (voir étude en pièce jointe).</p>
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon, via une structure qui porterait le projet, la SMINA serait présente.
Partenaires locaux	
Coût total	3 000 000 € HT
Financements Prévisionnels	Fonds de restructuration des locaux d'activités par l'ANCT
Date de lancement	1 ^{er} trimestre 2023
Date de livraison	4 ^{ème} trimestre 2026
Indicateurs d'avancement	- Nombre de rachats de locaux commerciaux vacants par la municipalité.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Locaux vacants loués. - Locaux vacants réhabilités et requalifiés. - Evolution du taux de vacance commerciale en centre-ville.

Titre du projet	4.1 - Requalification de la rue Thiers
------------------------	---

Type de projet	Action
Axe de rattachement	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager. Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées. Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le projet est traité dans la continuité des principes d'aménagement mis en place pour la première phase du projet Thiers, dont les principales caractéristiques portent sur la valorisation de l'axe comme percée du XIXe siècle en intégrant les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redonner à cette rue une qualité d'usage via l'apaisement des modes de circulation et la réappropriation de l'espace par les habitants ; • Réinsérer la rue Thiers dans les réseaux de modes doux de l'intramuros en la connectant aux rues adjacentes pour recréer les perméabilités nord/sud qui pendant longtemps ont été mises en second plan de par l'effet couloir à voitures de la rue ; • Valoriser le patrimoine bâti et historique de l'axe ; • Conjuguer activité urbaine et environnement en promouvant un développement durable de la ville ; • Tenir compte de la Charte de qualité des Espaces Publics pour tendre vers un aménagement coordonné et cohérent tout en évitant l'uniformisation ; • Valoriser le patrimoine bâti et historique de l'axe ; <p>La maîtrise d'œuvre est confiée à un groupement mené par l'agence de paysage et intègre un architecte du patrimoine. Les principes d'aménagement mis en place s'adaptent au contexte du changement climatique. Ainsi les enrobés clairs sont priorités, la végétation prend une place dominante dans l'espace public réduisant ainsi la place de la voiture dans la rue. Le patrimoine est mis à en valeur par la présence de pierres en pied de façade et devant les bâtiments remarquables et par une mise en lumière adaptée.</p>
Objectifs	- Redynamiser et moderniser la rue Thiers notamment par l'apaisement des circulations. - Requalifier les espaces, mettre en valeur le patrimoine. - Revaloriser l'activité commerciale de la rue.
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon + MOD Tecelys
Partenaires locaux	UDAP, Concessionnaires réseaux, Grand Avignon, Agence de l'eau Académie, établissements scolaires, commerçants
Coût total	2 727 272 € HT
Financements prévisionnels	Région - Nos territoire d'abord
Date de lancement	4 ^{ème} trimestre 2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	% avancement des travaux
Indicateurs de résultat	- % de désimperméabilisation. - Nombre d'arbres plantés. - % de commerces vacants. - Données sur les évolutions des flux de déplacements (voiture, vélo, piéton).

Titre du projet	4.2- Végétalisation du centre-ville et des axes commerciaux : inventaire du patrimoine arboré
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Action à rattacher à l'axe 4
Date de signature	Novembre 2023
Description générale	<p>Dans un contexte de changement climatique et de recherche de solutions en faveur de la biodiversité, la ville souhaite renforcer la préservation, la valorisation, la gestion, la protection et la sécurisation de son patrimoine arboré.</p> <p>Cet inventaire permettra d'assurer une meilleure gestion du patrimoine arboré actuel et à venir. Véritable outil de suivi, il permettra d'identifier pour partie les îlots de fraîcheur sur la commune d'Avignon et d'agir directement sur les sites concernés en cas de risques phytosanitaires rattachés à une essence particulière. Outil de programmation il contribuera à la planification des interventions d'entretien.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire exhaustif du Patrimoine Arboré sur le domaine public. - Mise en place d'un plan de gestion du patrimoine arboré.
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	
Coût total	120 000€ HT
Financements Prévisionnels	[Financier, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	1 ^{er} trimestre 2024
Date de livraison	4 ^{ème} trimestre 2025
Indicateurs d'avancement	[XX]
Indicateurs de résultat	[XX]

Titre du projet	4.3- Ville apaisée : mise en place de dispositifs de régulation de type bornes sur les axes commerçants.
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La redynamisation du cœur de ville, la qualité de l'espace urbain, la préservation et la valorisation du patrimoine historique exceptionnel d'Avignon sont des enjeux majeurs pour la reconquête du centre ancien, l'attractivité économique de la Ville et la qualité de vie des avignonnais.</p> <p>La volonté depuis 2014 de refaire du Centre Historique d'Avignon un lieu de vie attractif pour tous et de porter les projets ambitieux d'apaisement et de requalification urbaine dans des quartiers longtemps marqués par la logique du « tout voiture » s'est avérée nécessaire afin d'irriguer le centre-ville en cheminements doux et de les connecter avec ceux de l'extra-muros.</p> <p>Ces opérations ambitieuses visent à requalifier les espaces publics en redonnant toute leur place aux piétons, en créant des espaces de vie et de respiration qualitatifs, en révélant des éléments patrimoniaux jusqu'alors peu mis en valeur. Elles participent également à l'identification de diagonales piétonnes au sein de l'intra-muros et à leur connexion à l'extra-muros...</p> <p>Afin d'amplifier cette dynamique au cœur du centre-ville patrimonial, la Ville poursuit l'apaisement des magistrales piétonnes : rue Banasterie, rue Thiers, rue Saint Agricole, rue de la République et l'extension du périmètre piétonnier. Cette action vise à mettre en œuvre les dispositifs nécessaires à l'organisation des circulation automobiles et livraisons associées. Elle consiste à installer des dispositifs de fermeture et/ou de contrôle d'accès sur les axes entrants majeurs ou sur les abords de périmètres réglementés, pour accompagner ces dispositifs d'apaisements (piétonnisation, Zone à trafic limité...)</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Apaiser le centre-ville - Reconquérir l'espace public - Identifier et sécuriser les magistrales modes doux - Accompagner les dispositifs de logistique urbaine et de zone à trafic limité - Protéger le périmètre du rempart 12°s - Réorganiser l'accessibilité de la Ville en fonction des manifestations et évènementiel - Introduire le dispositif Zone à Trafic Limité
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	PM, PN, SDIS, Grand Avignon, Tecelys/Orizo
Coût total	250 000 € HT
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2025
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Nombre de dispositif installé
Indicateurs de résultat	Fréquentation des axes apaisés : circulation restante, déplacement modes doux

Titre du projet	4.4- Requalification axe République/ Vernet / Saint-Agricol : schéma directeur
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La redynamisation du cœur de ville, la qualité de l'espace urbain, la préservation et la valorisation du patrimoine historique exceptionnel d'Avignon sont des enjeux majeurs pour la reconquête du centre ancien, l'attractivité économique de la Ville et la qualité de vie des avignonnais.</p> <p>La volonté depuis 2014 de refaire du Centre Historique d'Avignon un lieu de vie attractif pour tous et de porter les projets ambitieux d'apaisement et de requalification urbaine dans des quartiers longtemps marqués par la logique du «tout voiture» s'est avérée nécessaire afin d'irriguer le centre-ville en cheminements doux et de les connecter avec ceux de l'extra-muros.</p> <p>Les opérations ambitieuses lancées par la ville visent à requalifier les espaces publics en redonnant toute leur place aux piétons, en créant des espaces de vie et de respiration qualitatifs, en révélant des éléments patrimoniaux jusqu'alors peu mis en valeur. Elles participent également à l'identification de diagonales piétonnes au sein de l'intra-muros et à leur connexion à l'extra-muros...</p> <p>Afin d'amplifier cette dynamique au cœur du centre-ville patrimonial, la Ville poursuit l'apaisement de ses espaces publics sur le secteur Jaures /République/Vernet.</p> <p>L'étude vise l'établissement des études pré-opérationnelles sur ce secteur avec une dimension patrimoniale, et une dimension climatique et paysagère, comme déclinaison sectorielle de la dynamique de rafraîchissement du cœur de Ville et sa déclinaison réglementaire, la révision du PSMV bioclimatique.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et hiérarchiser les enjeux patrimoniaux du secteur Jaures/République/Vernet. - Maîtriser et hiérarchiser les enjeux climatiques propres au secteur. - Concilier les enjeux patrimoniaux et climatiques par des orientations d'aménagement. - Apaiser les espaces publics. - Sécuriser les magistrales piétonnes. - Valoriser le patrimoine architectural et les équipements culturels.
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	72 000€ HT
Financements prévisionnels	
Date de lancement	3 ^{ème} trimestre 2024
Date de livraison	4 ^{ème} trimestre 2025
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Titre du projet	4-5 Poursuite des îlots de fraîcheur : points de rafraîchissement dans le centre ancien sur le tour des remparts et sur les axes commerçants
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Consciente des enjeux d'élévation de la température et du rôle qu'elle a à jouer pour adapter la Ville aux évolutions climatiques brutales, la ville d'Avignon met en œuvre depuis des années de nombreux plans d'actions permettant de définir les grandes orientations de la Ville d'Avignon en lien avec l'adaptation et la résilience face au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration en 2021 du Plan Local pour le Climat et des fiches actions qui engagent la collectivité ; • Mise en place en 2021 de la Charte de l'Arbre permettant de protéger et valoriser les pratiques d'aménagement ; • Charte Qualité et Environnement des Espaces Publics qui pose en 2022 les bases d'un langage commun entre tous les acteurs des espaces publics ; • Entrée en vigueur en 2023 du nouveau PLU introduisant l'instauration d'un Coefficient de Biotope par Surface (CBS) en complément de la surface de Pleine Terre (PLT) ; • Travail autour du futur Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre historique structuré autour d'une approche bioclimatique. • La délibération zéro transit, zéro degré, zéro ressource, zéro entretien <p>En termes d'aménagement urbain, ces différents plans stratégiques se traduisent par des opérations structurantes et variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le travail autour de la résilience climatique des cours d'écoles et de leurs abords, • L'apaisement des espaces publics et le renforcement des modalités douces (piétonisation du centre historique, actions sur les espaces publics des faubourgs par le paysage, travail à la transformation de la rocade et de ses usages, etc.), • L'émergence de Grands Parcs Naturels et de Parcs Urbains en lien avec la trame verte et la valorisation des équipements et les centralités de quartiers ; • L'accompagnement des projets de Renouvellement Urbain dans les quartiers ; • Le déploiement de nouveaux quartiers exemplaires (écoquartiers, quartiers durables méditerranéens),... <p>En parallèle, la Ville d'Avignon en partenariat avec l'Université d'Avignon mène une réflexion sur l'identification des îlots de chaleurs et l'analyse scientifique approfondie des phénomènes afin de pouvoir dégager des actions d'adaptation et de résiliences techniquement adaptées au contexte climatique et urbain de la Ville d'Avignon.</p> <p>La lutte contre les effets délétères des épisodes de « surchauffe estivale » nous oblige aujourd'hui à intégrer les risques sociaux, économiques et environnementaux du réchauffement dans les transformations urbaines.</p> <p>A l'heure où le Plan Pluriannuel d'Investissement se réoriente prioritairement sur les actions à forte valeur environnementale en faveur de l'habitabilité de notre ville, nous ressentons le besoin de replacer certaines de nos actions de</p>

	<p>transformation dans un cadre plus structuré et objectif de lutte contre les îlots de chaleur urbains.</p> <p>Cette action vise la mise en œuvre opérationnelle de dispositifs pérennes et transitoires pour accompagner la fraîcheur de l'esplanade du tour de remparts et des axes commerçants du centre-ville. Ces dispositifs seront définis en conséquence de l'étude climatique et patrimoniale sur le secteur (fiche action étude dédiée). Cela pourra être de la végétalisation, de l'implantation d'arbres, de dispositif d'ombrages, des dispositifs de rafraîchissement sanitaire comme de points d'eau...</p>
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	167 000€ HT
Financements prévisionnels	[financier, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	2025
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX]

Titre du projet	4.6 Entrée centre-ville porte Saint-Lazare : liaison parking italiens/ rue Carreterie
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager.
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La Porte Saint Lazare constitue historiquement la porte d'entrée principale de la Ville intra-muros. Elle est composée d'une mosaïque de pièces urbaines d'une grande valeur patrimoniale et environnementale, intégrant notamment les remparts, la porte St. Lazare, le canal de Vaucluse (à ciel ouvert pour partie) et le patrimoine bâti environnant.</p> <p>Cependant l'évolution du contexte sur ce secteur nécessite aujourd'hui une intervention adaptée aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec la fin récente des travaux sur l'axe Carreterie, les conditions de circulation à la Porte Saint Lazare sont modifiées et le traitement de ce point d'accroche entre l'intra et l'extra murs est réorganisé pour faciliter les usages du quartier tout en conservant son identité propre. • L'abattage progressif des platanes centenaires malades du chancre coloré pose le problème de la reconstitution d'un îlot de fraîcheur, dans la continuité de l'esplanade du tour de remparts. • La question du devenir de l'ancien bar tabac Saint Lazare aujourd'hui désaffecté est à clarifier <p>La Ville souhaite concevoir un schéma directeur d'aménagement du secteur permettant de produire un projet d'aménagement phasé à court terme de l'extérieur de la porte St. Lazare, d'une liaison piétonne jusqu'au parking des Italiens, puis de la place St. Lazare dans son ensemble.</p> <p>Cette action vise à lancer des études suivi de travaux de requalification de cet espace public</p>
Objectifs	<p>Ce projet doit rentrer dans la stratégie de conception du projet de la végétalisation du tour des rempart en globalité.</p> <p>Il doit également :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. répondre aux enjeux de continuité de l'axe Carreterie et la modification du sens de circulation 2. renouveler le patrimoine arboré 3. accueillir l'intermodalité (régularisation bus, vélos, piétons etc..) 4. favoriser de nouveaux usages sur ce secteur 5. rafraichir la Ville par la création d'îlots de fraîcheur 6. mettre en valeur le patrimoine historique

	7. Reconsidérer l'intégration des enjeux hydrauliques et paysagers
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	DRAC – UDAP
Coût total	730 000€ HT
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	2025
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX]

Titre du projet	4.7- Rue des teinturiers : action de réhabilitation et de valorisation.
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager (avec un impact sur l'axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré)
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>[Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]</p> <p>Le centre-ville d'Avignon possède de grandes qualités patrimoniales protégées par un plan de sauvegarde et de mise en valeur. Dans ce contexte, la rue des Teinturiers cumule de nombreux atouts qui renforcent son caractère pittoresque atypique : une rue pavée bordée historiquement d'un alignement de platanes ancestraux, d'un cours d'eau et d'anciennes roues à aubes, un linéaire commercial très animé en période estivale, et plusieurs bâtiments historiques classés.</p> <p>Cependant, depuis quelques années, la rue menace de perdre une partie de son attrait : les platanes sont touchés par le chancre coloré, une partie d'entre eux sont à remplacer et n'offrent plus l'ombrage d'autrefois, les ouvrages liés au cours d'eau se détériorent, le linéaire commercial s'essouffle et souffre de son caractère trop saisonnier, les bâtiments classés pourraient être mieux valorisés en restaurant le charme paysager du lieu.</p> <p>La Ville d'Avignon souhaite donc réaliser un projet aménagement de la rue des Teinturiers, répondant aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer la rue avec ce qui existe déjà (attractivité économique et culturelle, platanes classés, patrimoine bâti, cours d'eau...), en conservant son « âme » si particulière • Réaliser une intervention légère de surface (sans toucher au sous-sol) • Retrouver une qualité paysagère suite aux abattages de platanes : replantations, ombrage, végétalisation • Appliquer une concertation large auprès des partenaires et des riverains concernés • Prendre en compte le réchauffement climatique et faciliter les conditions d'exploitation ultérieure des aménagements paysagers (choix des essences, plantes grimpantes, voiles d'ombrage, ...) <p>Le projet s'attachera dans un premier temps à mettre en place un niveau de concertation adapté aux enjeux, et à compléter les diagnostics techniques sur la base des études déjà engagées : étude détaillée du patrimoine arboré (conclusions prévues début février 2024), étude diagnostic des ouvrages d'art hydrauliques (rendu attendu fin janvier 2024). Ces études ainsi que le résultat du premier temps de concertation alimenteront les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la mise au point du projet d'aménagement, dont la réalisation est envisagée à l'horizon 2025/2026. Elle pourra s'effectuer par phases, et/ou prévoir des aménagements transitoires si nécessaire.</p>

Objectifs	<p>La revalorisation du caractère paysager unique de la rue des Teinturiers vise notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le patrimoine végétal historique : reconstitution d'un alignement d'arbres et/ou végétalisation sous d'autres formes • Restituer la qualité d'ombrage pour maintenir le confort d'été et renforcer le mobilier d'assise • Valoriser la présence du cours d'eau : remise en état les ouvrages d'arts • Rendre la rue plus attractive pour relancer son activité commerciale : reconstitution des conditions favorables à l'animation, réorganisation des terrasses, facilitation de l'accès aux théâtres • Révéler le patrimoine bâti d'exception qui jalonne la rue <p>[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire]</p>
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	DRAC – UDAP - DREAL
Coût total	583 000€ HT
Financements prévisionnels	[[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel] Etat ? (patrimoine protégé)
Date de lancement	2 nd trimestre 2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Titre du projet	4-8 Diagnostic sorguettes et intra-muros
Type de projet	Maîtrise d'œuvre et Missions complémentaires
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le canal de Vaucluse et les Sorguettes constituent des ouvrages souterrains dans l'intra-muros d'Avignon. Ils traversent le centre-ville selon le tracé des remparts du XII-XIIIème siècle.</p> <p>Le canal de Vaucluse est d'abord à ciel ouvert au niveau de la rue des Teinturiers. Il chemine ensuite sous les immeubles côtés Sud rue des Lices, rue Henri Fabre, rue Joseph Vernet et côté Nord rue d'Annelle. Ceci représente un linéaire d'environ 1.2 km en souterrain.</p> <p>Les Sorguettes sont constituées de 3 branches, pour une longueur totale d'environ 2.7 km en souterrain.</p> <p>Il est impossible d'investiguer intégralement les Sorguettes. Plusieurs abaissements de la voute du Canal de Vaucluse ont été déjà constatés avec un effondrement de la dalle recouvrant le jardin du musée Vouland en novembre 2014 après un épisode pluvieux.</p> <p>Ces anciens ouvrages constituent un véritable enjeu de sécurité.</p> <p>La mission consiste à réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux nécessaires à la réhabilitation structurelle et fonctionnelle de ces ouvrages. Cette mission comprend également des missions complémentaires pour étudier leur potentiel de valorisation patrimoniale et bioclimatique : rendre visitable certaines sections, ouverture du canal sur d'autres, bouches de rafraîchissement pour mettre l'air frais enterré au profit de l'air ambiant des espaces publics....</p> <p>Pour le canal de Vaucluse, l'enveloppe des travaux de réhabilitation s'élève à environ 13M €HT.</p> <p>Pour les Sorguettes, l'enveloppe des travaux de réhabilitation est plus difficile à estimer du fait d'un diagnostic très partiel. L'ordre de grandeur est de 35 M€HT, relevant tout ou partie du budget annexe de l'assainissement.</p> <p>Le lancement des études de maîtrise d'œuvre est prévu en 2024 avec un démarrage des travaux en 2026 au plus tôt.</p>
Objectifs	<p>Mise en sécurité des ouvrages</p> <p>Valorisation des ouvrages en îlot de fraîcheur/potentiel bioclimatique</p> <p>Améliorer l'attractivité du territoire</p>
Maitre d'ouvrage	Grand Avignon
Partenaires locaux	Ville d'Avignon - Propriétaires riverains - ABF
Coût total	190 000€ HT

Financements prévisionnels	Clé de répartition en cours de définition
Date de lancement	3 ^{ème} trimestre 2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Linéaire de canal réhabilité
Indicateurs de résultat	[XX] [XX]

Titre du projet	4-9 Rue des jardins : sécurisation des abords des écoles
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Dans le cadre de sa politique éducative de modernisation et réhabilitation de ses écoles, la Ville souhaite accompagner ses projets par une sécurisation des parvis d'école. Chaque année, plusieurs parvis sont ciblés pour être requalifiés en lien avec les travaux prévus dans les écoles.</p> <p>Les établissements scolaires sont fléchés par un projet de réhabilitation complète du bâti à une échéance ultérieure.</p> <p>Il s'agit par cette action de redonner de la qualité d'usage et végétale à la rue Mistral, dans une philosophie de « rue jardin ».</p> <p>Les enjeux de ce projet pour la collectivité sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrimonial : Ce projet permettra de mettre en valeur l'architecture des bâtiments attenants à la rue (écoles, bibliothèque Ceccano) - Environnemental : La réintroduction du végétal dans la ville est une demande forte de la population et fait l'objet d'une réelle volonté politique de développer la part de la végétalisation dans les projets d'aménagement afin de lutter contre les îlots de chaleur urbain, en développant à cette occasion l'opportunité d'intégrer de la perméabilité dans les revêtements, dans l'esprit d'une « rue jardin ». C'est aussi une action au profit du bien-être des enfants, avec espaces de parvis, d'attente et de jeux plus résilients face au changement climatique, qui permettent un accès à la nature - Mobilité Durable Et Protégée La piétonnisation de la rue depuis 2017 permet de créer un vrai espace apaisé pour le cheminement et l'accueil des scolaires mais également pour toutes les mobilités douces du quartier. - Développement Économique : L'embellissement et la mise en valeur des équipements scolaires et culturels a un impact sur le potentiel touristique de la ville à proximité de la rue de la République et du musée Lapidaire. - Social : Ces projets sont pensés pour être des espaces qui structurent les pratiques sociales et favorisent les interactions sociales. Recréer des espaces de convivialité et de rencontre de qualité. <p>Les projets de rue jardin consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Végétaliser la rue et planter pour créer de l'ombre, des espaces plus frais et créer des espaces d'éveil et de sensibilisation à la nature pour les enfants. • Développer le côté ludique et récréatif dans un secteur patrimonial : <ul style="list-style-type: none"> - Mobilier d'assise ; - Design actif et ludique ; - Mobilier ludique et convivial ; - Nom de la rue avec un lettrage design.
Objectifs	<p>-Valoriser le patrimoine historique de la ville.</p> <p>-Sécurisation et qualité végétale des abords des établissements scolaires.</p> <p>-Offrir de véritables itinéraires modes doux rafraichissants.</p> <p>-Favoriser l'image dynamique du territoire notamment auprès des visiteurs.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Gagner en qualité de vie. - Désimperméabilisation des sols et végétalisation des espaces. - Diversification des usages. - Bien-être des enfants. - Résilience climatique et sensibilisation à l'environnement. - Ouverture des écoles sur les quartiers. - Diminution des effets d'îlots de chaleur urbains
Maitre d'ouvrage	Ville Avignon
Partenaires locaux	UDAP Etablissements scolaires
Coût total	450 000€ HT
Financements Prévisionnels	
Date de lancement	3 ^{ème} trimestre 2024
Date de livraison	1 ^{er} trimestre 2026
Indicateurs d'avancement	Avancement travaux
Indicateurs de résultat	Surface de végétalisation

Titre du projet	5-1 Réhabilitation de la piscine Reyne
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 Equipements/Services
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>L'accès au domaine aquatique est indispensable tant dans l'apprentissage de la natation que dans le domaine ludique et du bien-être, notamment en période estivale où l'accès à la baignade est primordial.</p> <p>Dans ce cadre, la ville d'Avignon a souhaité mettre en place une opération de modernisation de ses piscines municipales, bâtiments datant des années 1970 et pour certaines ne correspondant plus aux besoins de la population et à l'évolution des normes du point de vue technique et fonctionnel.</p> <p>La piscine Pierre Reyne date de 1968. Elle a été rénovée en 2002 Elle comprend un bassin de 250 m², dessert 8 écoles, 3 collèges, 1 lycée. Elle accueille 14 200 visiteurs grand public par semestre.</p> <p>A l'occasion de cette réhabilitation, des travaux extérieurs sont entrepris avec notamment la mise en place de nouvelles essences végétales et la désimperméabilisation des abords.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Désimperméabilisation des sols. - Adaptation de la palette végétale à l'évolution climatique. - Amélioration des équipements publics à destination du public.
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	<p>Grand Avignon par apport à l'exploitation du réservoir d'eau potable et au financement du projets</p> <p>Etat (DRAC, UDAP) par rapport aux protections règlementaires du site et au financement de l'opération</p>
Coût total	2 394 000 € HT
Financements prévisionnels	[Financier, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	2026
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

5-2 Création du projet Eco-bio

En cours de réalisation

5-3 Poursuite de la réhabilitation de la caserne des pompiers

En cours de réalisation

5-4 Création d'une friche artistique culturelle sur l'ancienne prison Sainte-Anne

En cours de réalisation

Titre du projet	5-5 Réorganisation du groupement scolaire Bouquerie-Mistral
Type de projet	Etudes & travaux
Axe de rattachement	Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le Groupe Scolaire Bouquerie-Ortolans accueille 338 élèves et le groupe scolaire Mistral 199 élèves.</p> <p>Situés dans le quartier Intra-Muros, ces groupes scolaires ne répondent plus aux standards actuels et au niveau de confort des élèves et du corps enseignant.</p> <p>Il est donc envisagé une réhabilitation complète des ces groupes intégrant notamment un volet rénovation énergétique et mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.</p> <p>Cette réhabilitation s'accompagnera, dans un souci de valorisation & rationalisation du patrimoine, d'une réorganisation des espaces et de la cession notamment de l'immeuble hébergeant actuellement la maternelle des Ortolans.</p> <p>La volonté de la Ville est également d'accompagner le retour de familles primo-accédantes en Centre-Ville en proposant un service public d'enseignement de qualité.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> [- améliorer les conditions d'accueil des élèves, enseignants & parents - proposer une école exemplaire et innovante mettant l'élève au centre de son fonctionnement - proposer une école ouverte sur son environnement comprenant des espaces mutualisables avec le quartier - contribuer à la restauration du patrimoine bâti protégé et de grande qualité de l'Intra Muros
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	Education Nationale Etat : UDAP
Coût total	20 000 000 € HT

Financements prévisionnels	Etat : DSIL/FNADT Région (performance énergétique, école exemplaire) FEDER A ce stade les partenaires financiers n'ont pas encore été sollicités
Date de lancement	2025
Date de livraison	Phasage sur 6 ans
Indicateurs d'avancement	Lancement études de Maîtrise d'œuvre
Indicateurs de résultat	Degré de satisfaction des élèves et leur famille sur les conditions d'enseignement proposées

Titre du projet	5.6- Réhabilitation du Rocher des doms
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 Urbanisme Aménagement
Date de signature	[29/08/23]
Description générale	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des sols. - Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc. - Etudes de MOE (groupement avec paysagiste, architecte du patrimoine, BE notamment) - Travaux d'aménagement (espaces verts, voirie, réseaux, bâtiment...)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Désimperméabilisation des sols. - Adaptation de la palette végétale à l'évolution climatique. - Amélioration des équipements publics.
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	Grand Avignon : exploitation du réservoir d'eau potable et financement du projet Etat (DRAC - CRMH et UDAP, DREAL) : protections règlementaires du site et/ou financement de l'opération
Coût total	Phase 1 : 4 368 034 €HT travaux Phase 2 : 2 306 429 €HT travaux Enveloppe globale : 6 674 463 € HT
Financements prévisionnels	En cours : DSIL : 869 760 € DRAC : 800 000 € Grand Avignon : 900 000 € Grand Avignon (TTMO) : montant à déterminer Département : 800 000 € Accordé : Fonds vert : 300 223 € Région (NTDA) : 876 960 € Région (plan concerté) : 105 000 €
Date de lancement	
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Etudes de PRO en cours
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	5-7 Réhabilitation de la buvette des allées de l'Oulle - relais de l'Oulle
Type de projet	Travaux aménagement puis mise à disposition local
Axe de rattachement	[Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Dans le cadre de sa politique des déplacements, la Ville conduit des opérations de requalification ambitieuse de l'espace public de l'Intra Muros avec pour objectif un meilleur partage des espaces entre les différents modes de transport.</p> <p>Soucieuse de maintenir une activité économique dense en Intra Muros et accompagner au mieux les commerçants, la Ville souhaite transformer un local municipal en point relais pour les commerces de l'Intra Muros.</p> <p>La situation géographique du local en proximité immédiate de l'Intra Muros et d'un parking de stationnement gratuit, permettrait aux clients des commerces de l'intra Muros de récupérer les articles achetés dans les commerces de l'Intra Muros sans avoir à pénétrer en voiture dans l'Intra Muros.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'attractivité commerciale du centre Ville - Aide aux commerçants acteurs de la redynamisation du centre Ville
Maitre d'ouvrage	Ville d'Avignon
Partenaires locaux	Fédération des Commerçants
Coût total	50 000€ HT
Financements Prévisionnels	
Date de lancement	2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<p>Travaux sommaire de remise en état – fait</p> <p>Travaux aménagement amélioration conditions d'accueil</p>
Indicateurs de résultat	Nombre de colis/articles remis aux clients des commerçants de l'intra Muros

5-8 Diagnostic équipements sanitaires en centre-ville

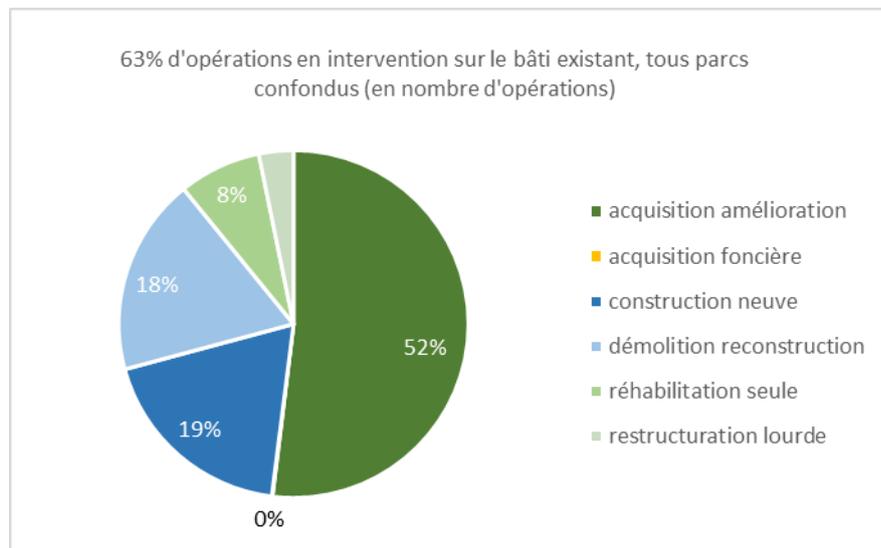
En cours de réalisation

Annexe :

Bilans annuels Action Logement

2021 : <https://fr.calameo.com/read/00711844151bd037b57ef>

Les produits de financement Action Cœur de Ville d'Action Logement ont permis sur la phase 2018-2022 du programme d'accompagner des opérations de logement majoritairement sur le bâti existant (63%) tel que détaillé ci-dessous.



Les financements évoluent pour accompagner la trajectoire bas carbone des maîtres d'ouvrage et relever les exigences environnementales des projets en amplifiant l'accent déjà mis sur l'intervention sur le bâti existant.

Bilan Anah

Depuis le lancement du programme Action cœur de ville en 2018, l'Anah a sensiblement accompagné sa mise en œuvre dans les territoires. Ainsi fin 2022 ce sont au total :

- 190 OPAH-RU qui ont été engagées ;
- 183 chefs de projet financés pour 16 M€ ;
- Plus de 181 000 logements financés pour plus d'1 Md€ (y compris MaPrimeRénov').

Pour cette nouvelle phase, l'Anah se positionne dans la continuité de la première phase du programme, afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs actions. L'offre de l'Anah se veut plurielle pour s'adapter autant que possible aux besoins de chaque territoire :

- en recherchant une appropriation toujours plus importante des différents outils et dispositifs mis en place par l'Anah (en particulier VIR-DIIF, mais aussi RHI-THIRORI)
- en mettant l'accent sur la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés de centre ancien, la lutte contre la vacance des logements et la mobilisation du parc privé à vocation sociale ;
- le tout en réponse aux objectifs d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique et foncière.

Bilan de l'OPAH RU

Confère bilan triennal 2020/2023 de l'OPAH-RU Avignon sur la période 2020/2025

Bilan financements Banque des territoires dans le cadre de la convention action cœur de ville 1

Investissements / prêts réalisés					
Ville Avignon	Intracting Piscine Phase 1	TEE	2021	Avances remboursables	1 582 543
Uzaje	Centre de lavage	ESS	2021	Fonds propres	375 000
Université Avignon	villa créative	ACV	2022	Prêt ACV	900 000
Ville Avignon	Intracting Piscine 2	TEE	2022	Avances remboursables	1 490 136
Total					4 347 679

Ingénierie Ville Avignon 2018--2021					
Avignon	Tri postal	ACV	2019	Cofi étude	17 750
Avignon	Etude Réseau de chaleur	ANRU	2017-2019	Cofi étude	50 000
Avignon	Cinéma Pandora	ACV	2019	BC	23 940
Avignon	Foncier - Anah	ACV	2020	BC	23 170
Avignon	Halles	ACV	2020	BC	21 240
Avignon	Plan de Sauvegarde St Roch	ACV / ANRU	2020-2025	BC	167 500
Avignon	Etude foncière commerce	ACV / QPV	2021	Cofi étude	24 500
Avignon	Site internet (plan relance)	ACV	2021	Subv démarr	20 000
Avignon	Manager commerce (plan relance)	ACV	2021	Cofi Poste	40 000